

droit et liberté

MENSUEL DU MOUVEMENT CONTRE LE RACISME



ET POUR L'AMITIÉ ENTRE LES PEUPLES

N° 468 DÉCEMBRE 87

ISSN 0012-8491

Points forts

Le dernier congrès du MRAP s'est déroulé dans une atmosphère chaleureuse, passionnée, qui faisait plaisir à voir, même si à l'occasion de tel ou tel vote, le désir de prendre en considération toutes les sensibilités exprimées dans le Mouvement rendait la tâche plus ardue.

Quelques points forts:

Sur les solidarités internationales: les débats autour des questions du Proche-Orient marqués de fortes expressions de solidarité avec le peuple palestinien, ont débouché sur le désir d'organiser diverses journées permettant aux militants de mieux comprendre et de mieux apprécier les données de la situation dans ce secteur du monde.

La solidarité s'exprime également très fortement avec le peuple kanak en lutte pour sa libération, et victime toujours d'un ordre colonial injuste dont la justice semble se comporter aujourd'hui comme l'un des maillons les plus solides. Ce soutien a été réaffirmé notamment lors de la récente venue à Paris de Jean-Marie Tjibaou.

Solidarité également pleine et entière aux victimes de l'apartheid.

Le Congrès s'est félicité de la libération de Pierre-André Albertini.

Les débats sur d'autres questions à l'ordre du jour ont également été très animés. La comparaison des expériences des divers militants a permis d'apprécier combien la loi Pasqua a précarisé la situation des immigrés et de leurs familles, d'où la nécessité de se battre sans désespérer pour l'abrogation de ce texte funeste.

Nécessité aussi de s'opposer à la réforme du Code de la Nationalité, lutte dans laquelle, à ce jour, nous avons tout de même le sentiment d'avoir marqué des points. Mais dans l'ensemble, la détermination la plus forte, l'axe autour duquel pourraient s'ordonner les initiatives du Mouvement autour de la prochaine période, est l'égalité de droits et de chances pour tous ceux qui vivent en France aujourd'hui.

Il s'agit certes d'éviter le pire pour beaucoup de victimes du racisme, d'immigrés discriminés ou expulsés, mais il a été convenu de ne pas se limiter à la défense des acquis, de reprendre l'offensive pour promouvoir notre propre système de valeur, notre

Spécial congrès

Le Congrès du MRAP des 14 et 15 novembre dernier a décidé de la fusion de ses deux organes de presse. "Droit et Liberté" et "Différences" fusionnent donc en un seul titre qui devra refléter l'action du mouvement tout en restant très ouvert et informatif.

Ce numéro de "Droit et Liberté" est donc le dernier que vous recevrez sous cette forme. "Différences" sera servi désormais à tous les adhérents du MRAP, se rapprochant du mouvement. Il comportera désormais des pages "Mouvement" qui rendront compte de l'actualité du MRAP.

Rien n'est figé et ce que nous entreprenons, c'est avec vous que nous voulons le faire. Et nous ne le pouvons qu'avec vous. Continuez de nous envoyer informations et remarques. C'est une nécessité pour réussir notre pari.

La Rédaction

propre conception de la société.

Certes, il s'agira de prôner une meilleure égalité dans les textes, notamment de supprimer certaines discriminations criantes, telle que l'inévitabilité des immigrés au Conseil de Prud'hommes, mais aussi de faire avancer l'idée d'égalité dans tous les domaines de la vie sociale, tels que la scolarité, la formation, l'emploi et de réactiver la campagne pour la participation des immigrés à la vie publique de la Nation.

Dans cette réflexion sur la place des immigrés, des jeunes issus de l'immigration, dans la société que nous voulons, bien sûr, le Congrès a été amené à s'interroger sur les notions d'intégration, d'assimilation, d'insertion sociale et culturelle. La plupart se sont montrés quelque peu perplexes devant cette notion, dans la mesure où trop fréquemment le glissement est opéré entre l'intégration et l'assimilation, notion trop fréquemment utilisée durant la période coloniale pour nier l'identité des peuples dominés. Force est de constater toutefois que l'intégration, certes, ne se décrète pas, mais se réalise au fur et à mesure, progressivement, puisque de nombreuses vagues d'immigration se sont fondues dans le creuset que constituait la société française.

Mais, pour nous, cette intégration ne vaut que si elle signifie lutter ensemble pour une société plus solidaire respectant l'identité de chacun et fondée sur les principes républicains.

C'est dans cet esprit que le MRAP a participé à la manifestation de "Paris Fraternité" du 29 novembre dernier, sans pour autant signer l'appel préliminaire, ainsi qu'aux manifestations du 5 décembre en solidarité avec les victimes des violences policières.

Trois campagnes nous attendent. D'abord, une présence dans les élections présidentielles sur nos propres préoccupations. Le plus important apparaît bien de barrer la route à Jean-Marie Le Pen dont les propos constituent en permanence une provocation pour les antiracistes, de barrer également la route à ses idées dans l'électorat et les partis modérés.

A cet égard, le MRAP s'est félicité du camouflet que lui ont infligé les populations antillaises qui ont démontré qu'elles n'étaient pas dupes de la manœuvre que constituait sa venue dans ces départements.

Il nous appartient également d'être présents dans les manifestations de célébration du 40ème anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et du Bicentenaire de la Révolution française, au cours de laquelle évidemment des avancées ont été faites dans des domaines qui nous concernent, notamment la citoyenneté, la lutte contre le racisme et l'esclavage.

Toutes ces actions devront être menées sans perdre de vue la perspective nouvelle que constitue aujourd'hui le cadre européen, dans lequel l'antiracisme doit désormais se penser. Nous devons nous former et actualiser nos réflexions pour éviter que l'ouverture européenne ne soit l'occasion de difficultés ou de restrictions plus grandes aux droits de nos

Reflets dans un miroir

Oui, le MRAP bouge, comme l'affirmait George Pau-Langevin dès l'ouverture. Par rapport au Congrès de Pantin, les délégués d'origine maghrébine ou d'Afrique Noire, des DOM-TOM étaient bien plus nombreux... et plus jeunes aussi. Non pas comme "supplétifs", mais comme acteurs: leurs interventions lors des Commissions, le fait que plusieurs d'entre eux soient nommés rapporteurs et occupent toute leur place pour transformer la société française, rien de plus normal! Non pas que le MRAP soit un "syndicat de victimes", mais qu'il aide sur le terrain Français et immigrés à supprimer les situations quotidiennes qui engendrent le racisme.

Deuxième "changement": dans les Commissions, chacun a essayé de faire part de ses analyses, de sa pratique avec un souci d'agir ensemble, tous azimuts et non -comme c'était souvent le cas lors de précédents Congrès- avec la volonté d'imposer son point de vue comme unique. Démarches convergentes, volonté de transformations profondes que traduisent les rapports des Commissions. Certes, le temps des débats et des synthèses était trop court, bien qu'aucun invité n'ait pris la parole. Certes, en séance plénière, des questions n'ont pu être approfondies, même si les interventions chaleureuses amenaient quelques réactions des délégués. Je me méfierais, pour ma part, des Congrès du MRAP unanimes!...

Enfin, la diversité des délégués représentant les situations à la fois semblables et si multiples des Comités Locaux, le nombre d'invités et de responsables d'organisations et d'associations amies ont montré l'importance et l'originalité d'un mouvement comme le MRAP. Bien que souvent ignoré des médias, il est présent sur le terrain, sur le terreau quotidien du racisme; voilà sa spécificité.

Dernière remarque: certains points en débat lors du dernier

trères immigrés.

Pour mener toutes ces actions, nous disposerons de structures renforcées et renouvelées à tous les niveaux de l'organisation. S'agissant de la Présidence: le désir que j'ai manifesté de ne pas être reconduite comme Présidente-Déléguée, ne m'empêchera pas de demeurer dans l'équipe pour apporter ma contribution à ces tâches exaltantes que nous avons définies.

Puisse 1988 être pour le MRAP l'année d'un dynamisme renforcé et de la solidarité.

George PAU-LANGEVIN
Présidente-Déléguée du MRAP

Congrès (comme le droit de vote des immigrés lié à leur insertion dans la cité, comme les collectifs, comme les relations avec d'autres mouvements semblables en Europe...) ont obtenu réponse dans l'action, dans la vie et abouti à un très, très large accord.

Un MRAP pluraliste et uni, de toutes les couleurs, actif! Le Congrès s'imposait; il n'a jamais été un rite. A chacun de nous de le prolonger...

Gérard COULON

Congrès du MRAP 14 et 15 novembre 1987

Rapport du Bureau National

présenté par
Albert Lévy

I - RACISME ET ANTIRACISME DANS LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'AUJOURD'HUI.

1. Une situation contradictoire

1.1.1. A la veille du bicentenaire de la Révolution française, 40 ans après la Déclaration universelle des Droits de l'Homme, la question du racisme imprègne aujourd'hui profondément notre vie sociale et politique.

1.1.2. Des faits préoccupants retiennent l'attention: les activités d'une formation représentée au Parlement, le Front National, qui attise sans relâche l'hostilité contre la population d'origine immigrée, surtout les Maghrébins, et qui ne peut plus cacher, désormais, ses penchants antijuifs; les mesures gouvernementales et les pratiques institutionnelles tendant à déstabiliser, voire à rejeter hors de France les étrangers non-Européens et leurs enfants; l'intoxication d'une partie non-négligeable de l'opinion par des peurs aveugles et agressives, alimentant l'idéologie du "bouc émissaire", en rapport avec

les difficultés liées à la crise; les discriminations quotidiennes et les actes de violences découlant de ces perversions. S'y ajoutent encore: l'acharnement à perpétuer le système colonial en Nouvelle-Calédonie; les relations de domination durablement imposées aux pays du Tiers-Monde; le renforcement de la collaboration officielle avec l'Afrique du Sud.

1.1.3. Mais il y a aussi -nous devons le souligner- le ferme refus de ces entreprises de division et de diversion, de ces injustices, de cet obscurantisme d'un autre âge. Il y a la mobilisation active, notamment parmi les jeunes, pour la défense des valeurs démocratiques et l'expression de la solidarité humaine.

1.1.4. Si le racisme nous alerte chaque jour, la riposte revêt une vigueur et une ampleur sans doute jamais atteinte: telle est la situation contradictoire que notre Congrès doit analyser, en vue de déterminer comment agir mieux, pour que la raison, l'égalité, l'amitié l'emportent nettement dans les rudes batailles en cours.

2. Un racisme ne va jamais seul

1.2.1. Ce qui vient de se passer autour des déclarations de Le Pen sur les chambres à gaz est révélateur à plus d'un titre.

1.2.2. Nous y voyons d'abord une confirmation. Même si le chef du Front National veut apparaître comme un homme de l'avenir, même si beaucoup ont négligé son passé, nous savions non seulement qu'il avait participé avec entrain à la répression en Algérie, mais qu'il fut député du mouvement Poujade, à un moment où le MRAP faisait juger celui-ci pour antisémitisme.

1.2.6.(...) Nous l'avons dit et répété: un racisme ne va jamais seul. Pour ceux qui s'en servent à des fins politiques, la cible peut varier en vue d'obtenir l'impact maximum: juifs, Arabes, Noirs, Tsiganes, étrangers, en tous cas la minorité ethnique la plus vulnérable du moment, sans oublier les homosexuels, les handicapés ou les malades du Sida, toutes catégories tenues pour "indésirables".

Quant aux simples gens mystifiés, leur vision schématique les porte naturellement, pour apaiser leurs angoisses et se valoriser, à accuser et haïr quiconque se différencie d'eux.

3. Antiracisme sélectif et antiracisme global

I.3.1. S'il nous paraît évident que le racisme est un tout, à combattre partout et sous tous ses aspects, beaucoup ne le reconnaissent pas.

I.3.2. La levée de boucliers contre Le Pen après sa négation du génocide des juifs exprime un acquis dont nous nous félicitons: en France, la condamnation du nazisme et de l'antisémitisme donne lieu à un très large consensus.

I.3.4. (...) Les réactions à propos des chambres à gaz mettent en relief le caractère sélectif de certaines indignations. Des hommes politiques, des associations ne sont sensibles au racisme que lorsqu'il frappe un groupe déterminé. Les violences faites aux immigrés laissent froids des élus qui ne manquent aucune occasion d'adresser aux juifs leurs vœux de Roch Hachana ou de marquer leur "sympathie" aux Antillais de leur circonscription. Tel autre dénonce une discrimination que sa famille a constatée, mais approuve en même temps la législation anti-immigrés et la réforme du Code de la nationalité. Un autre encore entend améliorer l'insertion des étrangers, tout en adhérant, par ailleurs, au groupe parlementaire d'amitié franco-sud-africaine.

4. Racisme et luttes sociales

I.4.1. Si d'autres que nous ont le souci légitime de rétablir la vérité historique sur le nazisme pour empêcher ses résurgences; si les inventions de Le Pen dans un autre domaine, le Sida, ont entraîné de rapides mises au point, nous sentons moins d'empressement lorsqu'il s'agit de contrecarrer ses mensonges sur "les immigrés". A vrai dire, il n'est pas seul à focaliser l'attention et les pas-

sions sur cette partie de la population; il n'est pas seul à prétendre que c'est là le problème central posé à la France. (...)

I.4.2. (et sq.) Qu'il s'agisse du chômage, du coût social des immigrés, des conditions d'habitat, de l'insécurité, des échecs scolaires, on fait diversion et on masque les véritables problèmes.

I.4.7. (...) En affirmant que "les immigrés" -dont l'identité se trouve plus encore mise à mal- sapent l'identité des Français, plutôt que de donner aux gens les moyens de maîtriser le présent et l'avenir, on évite de poser les vrais problèmes.

I.4.8. Il est faux que Le Pen dise tout haut ce que les gens pensent tout bas. Il dit ce que les gouvernants souhaitent que les gens pensent. Si les victimes de la crise -ou au moins une partie d'entre elles- incriminent "les immigrés" au lieu de rechercher pourquoi ça va mal et comment s'en sortir, alors la politique actuelle peut se poursuivre sans encombre.

I.4.10. (...) Mais pour le moment, les mêmes qui ont mis Le Pen sur orbite peuvent l'utiliser également comme repoussoir: facile, par rapport à ses outrances, de s'appliquer à soi-même un label d'antiraciste et de démocrate.

I.4.12. Cependant, pour répondre aux mystifications des racistes, il ne suffit pas de crier notre indignation contre quelques poignées de mystificateurs; il faut s'employer aussi à éclairer les millions de mystifiés.

I.4.13. (...) L'expérience vécue de la solidarité, l'action commune pour surmonter difficultés quotidiennes, tensions et conflits, pèsent davantage dans l'amélioration des relations sociales que les explications les plus convaincantes.

5. Stratégie d'exclusion

I.5.1. Au congrès de juin 1985, le MRAP s'est prononcé clairement, pour le droit de vote et l'éligibilité des immigrés ins-

tallés en France, et ce dans toutes les élections. L'idée d'instaurer ce droit pour les élections municipales commençait à faire son chemin. En posant le principe de son extension aux élections nationales, nous rappelions que les immigrés participent à l'ensemble de la vie économique et sociale, pas seulement au niveau local, et que les décisions concernant leur statut et leur sort se prennent au Parlement et au Gouvernement: une démocratie véritable voudrait donc qu'ils aient leur mot à dire comme tout un chacun, dans l'ensemble de la vie politique. Plus généralement, le congrès soulignait que ce nouveau droit de citoyenneté découle en toute logique de la nouvelle configuration de la société française.

I.5.3. (...) Quand, après le 16 mars, la nouvelle majorité s'est employée à durcir la législation relative aux immigrés et à leurs enfants, nous avons lutté pied à pied pour nous y opposer. Or la Loi du 9 septembre 1986, puis la réforme projetée du Code de la nationalité n'avaient pas seulement pour effet de supprimer des garanties essentielles contre l'arbitraire, de compromettre l'insertion des familles étrangères en précarisant leur présence en France, de multiplier les expulsions et les reconduites à la frontière, ou encore d'encourager le racisme.

I.5.7. (...) Cette stratégie d'élimination sélective se manifeste, outre la réforme du Code, par d'autres indices:

- les conséquences prévisibles de la Loi du 9 septembre 1986, qui fabrique en grande série des étrangers "en situation irrégulière", par refus de la carte de séjour et de résident à des jeunes parfaitement intégrés, à des parents et des conjoints de Français, par le système de la "double peine" frappant par exemple des victimes de la drogue, fléau dont souffre toute la jeunesse;

- les expulsions/reconduites à la frontière, qui se font par milliers, que ce soit par charters ou plus discrètement, utilisant au maximum de leur contenance les centres de rétention;

- les lourdes pressions exercées par le patronat et l'administration pour inciter les étrangers chômeurs ou même dotés d'emplois à regagner leur pays d'origine avec un pécule illusoire, sans considération de leurs attaches en France;

- les obstacles rétrogrades opposés au regroupement familial;

- les mesures dissuasives telles que la suppression des allocations familiales aux chômeurs étrangers dont les enfants sont restés au pays; ou encore le refus de l'allocation municipale au 3e enfant, lorsqu'un des parents est étranger non-Européen, maintenu par le Maire de Paris malgré la condamnation du Tribunal Administratif.

I.5.8. Cette politique de rejet apparaît d'autant plus inacceptable que rien n'est fait, dans le même temps, pour permettre le développement économique des pays d'origine, qui n'offrent pas à leurs émigrés de possibilités valables de retour. Seul, un nouvel ordre économique mondial fondé sur une aide sincère aux pays infériorisés, sur l'égalité et l'intérêt mutuel dans la production des richesses et les échanges, pourrait lever les contraintes conduisant tant de travailleurs à l'exil, et créer les conditions d'une vraie liberté de circulation.

I.5.9. Tant d'injustices, d'atteintes aux droits humains ont soulevé en France un puissant mouvement de protestation. Les Eglises, des Francs-Maçons, la Ligue des Droits de l'Homme et des associations de lutte antiraciste (MRAP et LICRA) ont signé ensemble, voici juste deux ans, un retentissant "Appel commun à la fraternité". Critiqué par le Conseil d'Etat, le projet de réforme du Code de la nationalité a suscité la vigoureuse opposition. 250 organisations se sont unies pour réclamer le retrait du projet, recueillant près de 100.000 signatures, faisant paraître un appel de personnalités très diverses, prenant l'initiative, notamment, de la grande manifestation du 15 mars 1987 à Paris et d'un colloque le 30 septembre à la Sorbonne.

I.5.10. Le MRAP a pris toute sa part dans cette action commune. Il a lui-même lancé une pétition: "Ne laissons pas amputer la société française" et diffusé un tract qui reprenait ses propositions sur la citoyenneté.

I.5.12. (...) Nos comités locaux, notre Permanence juridique, tous nos militants sont engagés dans la défense des victimes de la politique actuelle vis-à-vis des immigrés. D'autres associations, des autorités morales font de même, et nous agissons souvent ensemble. Il est des moments dans l'Histoire, où comme nous l'avons souligné à l'Assemblée Générale de Limoges, la dignité de chacun exige que s'organise la résistance à l'arbitraire et aux persécutions.

6. Violences, discriminations, diffamation.

I.6.1. "L'air du temps", selon la formule d'un conseiller ministériel recevant une délégation, n'est guère favorable à la quiétude des immigrés. On les présente quotidiennement comme la cause de tous les maux, comme un "problème", voire une "menace" par leur simple présence. On les assimile à des terroristes, au moins à des fanatiques menaçants. On cristallise sur eux toutes les peurs et les frustrations qui alimentent l'esprit sécuritaire. On va répétant que leur départ arrangerait tout, et l'Etat, le patronat l'organisent par divers moyens. Comment la haine ainsi provoquée contre eux ne déboucherait-elle pas sur des actes de violences?

I.6.2. (et sq.) 85, 86 et 87 ont vu augmenter le nombre de crimes racistes et se développer les violences et bavures policières. Les criminels n'hésitent pas à proclamer "qu'ils n'aiment pas les Arabes et les Noirs"; et les originaires des DOM-TOM sont de plus en plus victimes de la même violence raciste.

I.6.6. (...) Depuis janvier 1985, le MRAP peut intervenir dans les procès relatifs aux crimes et violences racistes. Cela lui a permis de se constituer

partie civile dans l'assassinat d'Habib Grimzi et des Turcs de Chateaubriant. (...) Il y a eu trop de verdicts scandaleusement indulgents comme celui dont a bénéficié le CRS Taillefer à Aix-en-Provence!

I.6.7. Notre Permanence juridique, avec ses 3.000 dossiers annuels, et de nombreux comités locaux, ont eu à poursuivre des discriminations, des injures, diffamations, et provocations à la haine touchant toutes les minorités vivant en France.

I.6.8. Le colloque organisé en juin 1987, à la Cour de Cassation, pour le 15e anniversaire de la Loi de 1972, par le MRAP, la LICRA, le Barreau de Paris et l'Institut des Droits de l'Homme du Barreau de Paris, a permis de dresser un bilan critique de la jurisprudence.

I.6.9. Vis-à-vis des Tsiganes et Gens du Voyage, les préjugés restent aussi vifs. Pour les combattre, nous sommes intervenus plusieurs fois en justice.

I.6.10. (...) Nous avons obtenu, par nos démarches, que le Conseil Régional d'Ile-de-France revienne sur sa décision d'annuler dans le budget les fonds prévus pour la réalisation d'aires de stationnement. Afin de mieux faire connaître ces problèmes et de favoriser l'action, le MRAP a édité un dossier-pochette sur les "I.G.V." et une affiche affirmant leur droit aussi bien de voyager que de stationner.

7. Les séquelles du système colonial.

I.7.1. (...) Dans les départements et territoires d'outre-mer, où les structures et les méthodes du système colonial sont loin d'avoir disparu, les autochtones, dépouillés de leurs terres, de leurs moyens de vivre, de leur culture et de leur dignité, se voient massivement réduits à l'exil comme les Antillais, Guyanais et Réunionnais, ou marginalisés sur leur propre sol, comme les Kanaks.

I.7.5. Le MRAP exprime son soutien au peuple kanak, au FLNKS. Il a reçu à Paris Jean-Marie Tjibaou. Il est présent dans toutes

les manifestations de solidarité. A travers la France, il a souvent pris l'initiative de réunions-débats pour informer l'opinion et l'inviter à agir en faveur d'une solution négociée, juste et humaine. Le temps presse, car sur ces îles des antipodes, l'état de siège accroît constamment les tensions. Il est urgent de mettre en oeuvre l'accord de Mainville-les-Roches, signé par la France le 12 juillet 1983, qui préconise "l'abolition du fait colonial" en proclamant "la légitimité du peuple kanak" auquel il reconnaît "un droit inné et actif à l'indépendance".

I.7.7. (...) Dotés du statut départemental et qualifiés de Français à part entière, les habitants des Antilles, de la Guyane, de la Réunion ou de Mayotte, n'en connaissent pas moins les affres du sous-développement économique et une infériorisation structurelle. Quelques chiffres: le taux de chômage s'élève à 21 % à la Guadeloupe, 24 % à la Martinique, 31 % à la Réunion, soit deux à trois fois plus qu'en métropole. (...)

I.7.9. (...) Quant aux originaires des DOM venus en métropole à la recherche de conditions moins aléatoires, la plupart y rejoignent la masse des salariés au rabais, dans les administrations comme dans les entreprises; ils y affrontent les mêmes discriminations que les immigrés étrangers dans le logement, l'emploi et la vie quotidienne.

8. Abattre l'apartheid

I.8.1. A propos de l'Afrique du Sud, ce territoire où coexistent la "métropole" blanche, économiquement avancée, et un peuple mis en servitude, parqué de force dans les townships et les bantoustans. C'est une même démarche qui conduit, ici, à priver de droits les immigrés, à propager l'idéologie raciste, et à soutenir, là-bas, l'apartheid, conçu pour imposer à la main-d'oeuvre noire une exploitation forcenée, offrant aux investisseurs une rentabilité nulle part égalée. (...) On refuse de mettre en cause un système qui

procure d'énormes profits aux sociétés françaises et multinationales directement impliquées dans son fonctionnement (comme le demande) le peuple sud-africain qui est prêt à en payer le prix pour conquérir enfin sa liberté.

I.8.4. Une grande victoire a été remportée cette année sur les maîtres de l'Afrique du Sud et leurs complices en France: le coopérant Pierre-André Albertini, condamné à 4 ans de prison pour sympathie avec des militants anti-apartheid, a été libéré quelques mois après sa comparution devant un tribunal du Ciskei (...).

I.8.5. Le refus, par le Président de la République, de recevoir les lettres de créances du nouvel ambassadeur sud-africain a prouvé que Pretoria est sensible aux mesures de rétorsion, même symboliques. Alors, pourquoi ne pas aller plus loin? (...)

I.8.6. Informer et sensibiliser l'opinion sur la situation en Afrique australe; susciter un puissant mouvement de solidarité autour des combattants voués à la potence, des enfants incarcérés, des réfugiés dans les pays voisins; démontrer la nécessité et l'efficacité de sanctions; témoigner notre soutien fraternel aux objectifs libérateurs de l'ANC et de la SWAPO: telles sont les tâches constantes accomplies par le MRAP et MRAP-Solidarité.

I.8.7. Le MRAP ne relâche pas ses efforts. Mais nous devons les accroître bien davantage pour imposer, avec l'opinion démocratique, des reculs de plus grande portée à des adversaires aux intérêts et aux moyens extrêmement puissants.

9. Solidarités tous azimuts

I.9.1. Le racisme est un tout en France. Il l'est aussi dans le monde. Le MRAP manifeste sa solidarité à ceux qui en souffrent et le combattent, quels qu'ils soient, où que ce soit. En ce qui concerne le Proche-Orient, notre Mouvement, depuis sa création en

1949, s'est gardé de céder aux passions contraires et s'est fondé sur des principes constants dans le respect et la reconnaissance de toutes les parties impliquées dans le conflit pour une issue équitable (...)

Qu'il s'agisse de la situation des juifs en URSS, des Noirs aux Etats-Unis, des Indiens dans les Amériques, le MRAP ne cesse de leur apporter son soutien, d'intervenir auprès des autorités compétentes pour que leurs droits soient respectés et de sensibiliser l'opinion publique au moyen de journées de solidarité (avec les Indiens d'Amérique, 12 octobre), de démarches et de "table ronde" publique (19 décembre 1985 sur les juifs en URSS), de pétitions (pour la libération de Johnny Harris), etc.

10. L'O.N.U., l'Europe...

I.10.1. Le MRAP est doté, depuis 1975, du statut d'Organisation Non-Gouvernementale auprès de l'O.N.U. (...) Notre action s'inscrit dans le programme de la 2e Décennie de la lutte contre le racisme, et s'appuie sur de grandes dates célébrées annuellement par l'O.N.U.: Journée internationale contre le racisme (21 mars), Journée des Droits de l'Homme (10 décembre).

I.10.2. Comme O.N.G., enfin, nous sommes invités à maintes conférences internationales, que ce soit sur l'Afrique du Sud ou la Namibie, sur les Indiens d'Amérique, sur les peuples indigènes et la question de la terre, sur la Palestine, sur l'immigration, etc., organisées sous l'égide ou avec le concours de l'O.N.U.

I.10.3. A l'automne 1984, le Parlement Européen constituait une Commission d'enquête sur la montée du fascisme et du racisme en Europe. La présidente du MRAP y a été entendue.

I.10.4. En octobre 1987, une conférence a réuni à Amsterdam des associations antiracistes de tous les pays d'Europe -dont le MRAP- pour étudier la mise en oeuvre de ces documents. Son

thème: "Les nouvelles formes du racisme en Europe". Il y a là un champ d'action que nous devons explorer davantage: démarches coordonnées auprès des organismes européens, rencontres spécialisées sur des problèmes tels que l'éducation, la législation antiraciste, le droit de vote, l'identité nationale, etc., initiatives simultanées dans les pays concernés, interventions auprès de notre propre gouvernement pour demander le respect des engagements pris à Strasbourg et à Bruxelles... Rien ne doit être négligé pour empêcher que le Marché unique de 1992 serve de prétexte à des mesures discriminatoires contre les immigrés non-européens.

II - POUR UNE SOCIÉTÉ SANS RACISME

II.1. Une action concrète pour changer

II.1.1. Le MRAP n'a pas à se prononcer sur l'ensemble des problèmes de la société. C'est l'affaire des partis politiques et plus encore de la population. Mais, étant donné le rôle important du racisme dans la vie économique, sociale et politique, nos analyses, nos projets, notre action touchent inévitablement à des données plus générales. (...)

II.1.3. Tout en se plaçant sur un registre différent des partis ou des syndicats, le MRAP, pour combattre le racisme, doit en permanence agir sur les situations où il prolifère.

II.1.4. Notre action n'est pas désincarnée, elle s'inscrit dans la réalité concrète. Parce que nous voulons effectivement supprimer le racisme, nous bannissons les incantations, les dénonciations moralisantes. Nos comités locaux ne peuvent se contenter de donner des explications et des conseils, ils mettent la main à la pâte. A bien des occasions, ils participent, dans l'optique antiraciste, avec les personnes et les organisations les plus directement concernées, aux initiatives que nécessite la transformation de situations génératrices de conflits racistes. Une fois les

solutions définies, les besoins évalués, c'est vers les instances compétentes de l'Etat qu'il faut se tourner, pour les mettre devant leurs responsabilités.

2. Les immigrés dans la société

II.2.2. Tout d'abord, gardons-nous d'une vision schématisée de ce qu'on nomme "les immigrés". L'immigration étant, en principe arrêtée depuis 1974, les étrangers venus travailler en France s'y trouvent, pour 80 % d'entre eux, depuis dix, quinze ou vingt ans, souvent plus. Par leurs luttes, ils ont obtenu, ces dernières années, un plus grand respect de leurs droits et de leur dignité dans les entreprises. Mais ils restent pour la plupart cantonnés dans les travaux les moins qualifiés, sans espoir de promotion; et aux chômeurs étrangers -deux fois plus nombreux en proportion que les Français- on propose, plutôt qu'une formation gratifiante, la fameuse "aide au retour". Les commerçants occupent une place importante dans la vie des quartiers.

II.2.3. Les arrivées récentes sont celles -de plus en plus rares- qui concourent aux regroupements familiaux et celles des réfugiés du Sud-Est asiatique; on voit également s'amorcer un courant européen porteur de qualification, voire de haute technologie. Il existe encore des clandestins, dans la mesure où la misère des pays d'origine pousse irrésistiblement aux départs, et où certains patrons utilisent cette main-d'oeuvre sous-payée, sans protection sociale, notamment dans le bâtiment, la confection, la restauration et l'agriculture. Contrairement aux dires officiels, ce ne sont pas ces clandestins-là qu'on expulse, bien que leur présence soit connue; ce sont plutôt des immigrés déjà installés en France, y compris des lycéens et étudiants, privés de leurs papiers par les mille et une formes d'arbitraire qu'offre l'application de la loi dite Pasqua-Pandraud.

II.2.5. Dans la jeune génération issue de l'immigration,

tandis que les réussites scolaires et universitaires font surgir nombre de médecins, professeurs ou chercheurs, et que d'autres s'illustrent dans les arts, le journalisme, voire les affaires, "la galère" sévit pour beaucoup dans les banlieues des grandes villes, avec les discriminations quotidiennes, le harcèlement par la police et la justice, parfois le désespoir, souvent des revendications lucides affirmées avec une grande combativité.

II.2.6. L'immigration toutefois forme un ensemble identifiable, et qui lui-même se reconstruit comme tel. Les jeunes, dont la culture et le mode de vie ne les différencient pas des Français, se sentent et se veulent solidaires de leurs parents, ne renient nullement leurs origines et leur histoire, incriminés qu'ils sont en permanence du "déficit de faciès", prétexte à suspicions et à rejets.

II.2.7. Enfin, bien des contraintes imposées naguère à la seule population immigrée sont désormais le lot d'une partie importante de la population en général: rétributions au-dessous du SMIC (notamment pour les jeunes) de même que les allocations de certains chômeurs ou retraités; flexibilité dans le travail; facilités de licenciements; charges sociales réduites pour les employeurs et prestations abaissées pour les salariés; répression contre les syndicalistes. Dès lors, la démarcation entre "Français" et "immigrés" s'estompe quelque peu, au profit de solidarités fondées sur des situations sociales semblables, pour la défense d'intérêts communs.

3. Assimilation? Intégration? Insertion?

II.3.1. C'est dans ce contexte que se déroule, à propos du Code de la nationalité, un débat sur l'intégration, où l'on parle aussi de l'insertion, ou encore de l'assimilation des immigrés et de leurs enfants. Au-delà des querelles de mots, nous devons essayer d'appréhender leur contenu et sur-

tout d'apprécier au mieux les faits auxquels ils se réfèrent.

II.3.2. Sur l'assimilation, pas d'ambiguïté. Posée par le Front National comme une obligation pour être admis dans la société française, cette notion recèle aujourd'hui une volonté d'exclusion.

II.3.4. S'assimiler, c'est-à-dire se fondre dans le pays d'accueil et se confondre avec les autochtones, a pu être un objectif pour beaucoup d'immigrés d'avant la 2e Guerre Mondiale. Chrétiens ou juifs, latins, arméniens ou est-européens, le racisme ne les a pourtant pas épargnés.

II.3.5. Il en va autrement pour les immigrés d'aujourd'hui. Venus pour travailler et nourrir leur famille, ils portaient en eux un projet de retour. Longtemps après, ils ne l'ont pas radicalement abandonné, même s'il s'avère en pratique irréaliste. En fait, ils restent, ils resteront. Mais, plus que ceux d'hier, ils conservent des liens avec leur sol natal et leur culture.

II.3.6. Quant aux jeunes issus de l'immigration, l'exigence d'assimilation les hérisse à juste titre. De deux adolescents ayant vécu ensemble dans le même quartier, fréquenté les mêmes écoles, baigné quotidiennement dans la même culture, affronté les mêmes problèmes, éprouvant les mêmes aspirations, pourquoi faudrait-il que l'un, parce que ses parents sont nés ailleurs, se voie demander un examen de passage avant d'être accepté dans la société? Et devrait-il, pour "passer la ligne" renier les siens, l'histoire de sa famille et une part de son identité? De combien d'enfants étrangers, savants, artistes, hommes politiques, soldats, constructeurs des siècles passés, s'enorgueillissent les prétendus protecteurs de l'identité française, qui cherchent chicane à ceux d'aujourd'hui?

II.3.7. Alors, intégration? Déjà, ce terme, en proie aux arrière-pensées politiques, paraît piégé. Des tenants de la réforme du Code de la nationalité semblent en faire le synonyme d'"assimilation", et il suscite pour cela, la méfiance. Insertion?

Les deux concepts se conjuguent peut-être. Nous présenterons les observations suivantes:

1° L'intégration ne se décrète pas. Si on la définit comme la participation pleine et entière de personnes ou de groupes à la vie de la société, cela suppose d'une part que la société leur soit accueillante, d'autre part qu'ils se sentent attirés par elle.

2° Dans la France actuelle, l'intégration n'est d'ailleurs concevable qu'en assumant la diversité des populations et des cultures qui la composent, sans exalter à l'excès des différences, mais aussi sans les occulter. Intégration n'est pas uniformisation.

3° Il s'agit d'un processus naturel, de longue haleine. Une culture vivante n'est jamais donnée une fois pour toutes. L'identité française s'est formée au cours des âges en incorporant sans cesse des apports étrangers. Elle continue de se transformer à travers de perpétuels emprunts et échanges.

4° L'insertion sociale pourrait se comprendre comme une politique destinée à lever les obstacles à l'intégration. Il n'est pas d'intégration sans l'égalité des droits et des chances. Pas seulement pour les immigrés. A.T.D.-Quart Monde, dont nous avons soutenu la grande manifestation en octobre, souligne à juste titre que la misère frappant deux millions et demi de personnes en France les prive de l'exercice de droits élémentaires. L'intégration ne se demande pas aux exclus, elle exige pour eux des mesures concrètes. (...)

5. Nouvelle citoyenneté

II.5.1. En rapport avec ces évolutions aux multiples facettes, la citoyenneté, elle aussi, prend un autre sens, d'autres formes. D'abord, pour éliminer les confusions qui bloquent les progrès, rappelons fermement la distinction indispensable entre la vie publique et la vie privée, qui

fonde la laïcité de l'Etat et les libertés individuelles. Jusqu'à présent, la citoyenneté française n'a pas empêché que s'expriment les sensibilités propres aux régions, aux immigrations considérées comme "intégrées", aux modes de vie particuliers (comme celui des nomades) ou aux diverses communautés religieuses. En quoi serait-ce impossible pour les immigrés des dernières décennies et leurs enfants, qu'ils viennent du nord ou du sud de la Méditerranée, de l'est ou de l'ouest? Quant à la religion, affaire personnelle s'il en est, en quoi le fait d'aller à la mosquée ou à la pagode serait-il plus gênant que la fréquentation de l'église, du temple ou de la synagogue?

II.5.2. Le MRAP doit intensifier son action pour le retrait définitif du projet de réforme du Code de la nationalité; pour que l'acquisition de la nationalité française devienne un droit et un vrai choix pour les résidents étrangers, avec la possibilité de ne pas abandonner la leur; pour que le droit de vote et d'éligibilité pour les étrangers entre dans la Loi, sinon dans la Constitution. Ce n'est pas utopique: déjà, plusieurs pays d'Europe ont mis en oeuvre des dispositions de cette nature.

II.5.3. Mais il ne s'agit pas seulement d'élaborer et de réviser des textes. Et si les citoyens, nouveaux ou anciens, ne font que glisser un bulletin dans l'urne, à supposer qu'ils usent de ce droit, ils ne seront pas pour autant véritablement "intégrés". C'est pourquoi des jeunes issus de l'immigration, pionniers dans ce domaine comme dans d'autres, parlent de nouvelle citoyenneté ou de nouveau civisme.

II.5.5. Ce que nous nommons l'enracinement dans la cité rejoint dans la nouvelle citoyenneté ce double objectif: faire en sorte que les citoyens prennent en main leurs propres affaires avec résolution, ce qui permet de transcender un désintérêt de la politique né de la passivité et de la déception; faire en sorte qu'à travers ce combat, au clivage voulu par les racistes selon les origines ethniques ou nationales, se substi-

tue un regroupement logique selon les intérêts communs.

II.5.6. Nous touchons ici à la forme la plus profonde et sans doute la plus efficace de la lutte contre le racisme.

II.5.8. Vivre ensemble cette nouvelle citoyenneté, ce n'est pas uniquement, bien sûr, batailler pour modifier ce qui va mal. C'est aussi se rencontrer pour mieux se connaître, pour se détendre ou pour s'entraider. C'est intervenir dans les lycées et collèges pour favoriser une pédagogie interculturelle liée aux réalités environnantes. C'est réagir pratiquement aux retards scolaires, organiser des "fêtes de l'amitié", des épreuves sportives comme les Foulées multicolores, des festivals cinématographiques comme ceux d'Amiens ou du Val-de-Marne et les initiatives innombrables prises dans cet esprit, toute l'année, par nos comités. C'est discuter avec les élus, pour que les municipalités répondent aux besoins et à la soif d'expression de toutes les communautés.

II.5.9. Construire une société sans racisme, ce n'est pas remplacer celle d'aujourd'hui par une autre, plus conforme à nos idéaux comme on remplace un appareil par un autre, plus performant. Elle est en germe dans le présent, autant et plus que les projets rétrogrades, l'obscurantisme et la négation de l'Homme. Elle naît de notre combat quotidien au plan national comme au plan local. L'intégration se conquiert et s'impose par la défense des droits de tous. La "nouvelle citoyenneté" se vit avant de s'institutionnaliser.

II.5.10. C'est en vue des objectifs ainsi définis, dans le développement de notre action, profondément mêlée à la vie sociale, que nous abordons la campagne présidentielle. (...) Bien sûr, nous ne favoriserons aucun candidat, pour respecter comme toujours le pluralisme du MRAP. Nous établirons, non pas un programme, mais une analyse, des questions et des propositions très précises quant au passé, au présent et à l'avenir, ne permettant pas des réponses évasives et des professions de foi

générales. Nous demanderons à chaque candidat de démystifier soigneusement la propagande du Front National.

III - LE MRAP, UN INSTRUMENT POUR L'ACTION

III.1. La spécificité du MRAP

III.1.1. Si nous avons choisi de militer au MRAP, c'est parce que, de toutes les associations luttant contre le racisme, il nous paraît la plus efficace. Cela ne signifie pas que nous soyons hostiles aux autres. Mais nous trouvons au MRAP les orientations, les méthodes, l'esprit qui nous conviennent (...).

III.1.3. L'action du MRAP comporte deux grands volets indissociables et complémentaires: - contre le racisme; - pour l'amitié entre les peuples.

Le premier, c'est la riposte: elle consiste à dénoncer les actes racistes, à intervenir pour les faire cesser, que ce soit par des démarches, des manifestations, des poursuites judiciaires, un autre aspect de la riposte est le soutien moral et matériel aux victimes, pour lequel nous avons suscité la création de MRAP-Solidarité; riposter, c'est aussi mener des campagnes de grande ampleur contre des discriminations, des lois injustes, des droits bafoués, des formes durables de racisme en France ou ailleurs. L'amitié entre les peuples, entre les communautés, c'est, dans notre société plurielle, oeuvrer à la compréhension, à l'égalité, au respect des différences, par l'éducation de la jeunesse, la rencontre des cultures, une information objective pour contrecarrer les mensonges racistes; c'est, comme il a été dit, contribuer à faire vivre au quotidien l'expérience enrichissante de l'action commune pour la défense d'aspirations communes.

III.1.4. L'une des caractéristiques du MRAP est de lutter contre tous les racismes, ici et partout, sans privilégier

aucune catégorie de victimes et sans épargner aucune catégorie de coupables. Nous nous efforçons de faire comprendre que, par-delà ses diversifications historiques, le racisme est un tout et que toutes ses victimes sont solidaires.

III.1.5. Autre originalité primordiale du MRAP: son pluralisme, c'est-à-dire l'union dans ses rangs d'adhérents d'origines, d'opinions, de philosophies, de milieux sociaux et d'âges les plus variés. Ce n'est pas toujours facile (...). Le pluralisme se crée, se compose. C'est la diversité qui fait la force et la richesse du MRAP. Tout antiraciste sincère a sa place parmi nous et doit s'y sentir à l'aise. Nul n'a le droit de faire le Mouvement à sa propre image.

III.1.6. Corollaire: tout contre le racisme, et rien que le racisme. Des divergences sur d'autres questions étant normales (on peut dire: souhaitables), seuls les objectifs du MRAP, définis par ses statuts, peuvent nous rassembler dans l'action basée sur des faits concrets et précis (...).

III.1.7. L'amitié entre les peuples est l'objectif que nous voulons atteindre à travers la lutte contre le racisme qui discrimine ou oppose des individus ou des peuples: un de nos congrès l'a d'ailleurs clairement affirmé. Ce n'est pas la défense des droits de l'homme partout dans le monde, ni la lutte contre l'armement nucléaire; ni l'appui aux peuples opprimés par des dictatures. Le respect des opinions multiples de nos adhérents nous dicte de nous tenir strictement à cette décision raisonnable, démocratiquement établie.

III.1.8. Par l'application de tous ces principes, le MRAP maintient son indépendance effective. Ses adhérents, quelles que soient leurs convictions ou leurs appartenances, agissent ensemble dans la seule perspective d'assurer le succès de nos initiatives et la croissance du Mouvement. Indépendant, le MRAP l'est, bien sûr, vis-à-vis des partis, des Eglises, des syndicats, des gouvernements. Il ne juge ces derniers et

n'intervient auprès d'eux que dans les domaines concernant la lutte contre le racisme.

III.1.9. Le MRAP fonctionne selon les règles de la démocratie. Ses instances de direction à tous les échelons sont élues. Ses comités locaux bénéficient d'une grande autonomie pour mener la lutte commune (...).

III.2. Les comités locaux dans la cité

III.2.1. A la base de l'action du MRAP: **le comité local**. Lui seul peut être attentif à toutes les manifestations de racisme auxquelles il faut riposter. Lui seul peut agir constamment sur le terrain. Lui seul peut amener les gens différents à se rencontrer, à agir ensemble pour résoudre leurs problèmes. **Le comité du MRAP doit faire bouger le quotidien dans la cité (...).**

III.2.2. L'action locale suppose **des liens avec beaucoup de gens et d'associations** pour accomplir des tâches concrètes (...).

Dans tous les cas, le rôle des militants du MRAP est double: **faire prendre en compte les réalités de la société plurielle; veiller à ce que les intéressés de toutes origines participent aux décisions et à leur mise en oeuvre**. Eux-mêmes sont présents, autant que possible, à toutes les étapes de l'élaboration et de l'action (...).

III.2.3. Sur le terrain, la coopération avec les associations antiracistes, les associations de solidarité et les **associations spécialisées** ne peut être que bénéfique dans la poursuite des objectifs antiracistes (...).

III.2.4. Quand notre action concerne une communauté précise, il est souhaitable d'entrer en relation avec les **associations qui émanent de cette communauté (...).**

III.2.5. Pas de problème non plus quand le MRAP est invité par quiconque à une réunion, manifestations, fête: il est présent **en exprimant clairement son identité et le sens de sa participation**.

III.2.6. Pour une action continue de caractère concret, comme la défense juridique et populaire des immigrés en difficultés (expulsions), il est également **nécessaire de constituer partout des réseaux de vigilance et de solidarité** avec les associations les plus directement concernées (CAIF ou associations d'immigrés, ASTI, etc.). Par l'échange d'informations, il sera plus facile de connaître les cas réclamant une assistance et d'intervenir au mieux en leur faveur. Chaque comité local du MRAP devrait prendre l'initiative d'organiser une permanence juridique (se préoccupant non seulement des difficultés administratives des immigrés, mais de toutes les affaires de racisme). Lorsqu'il n'est pas en mesure d'en assurer seul le fonctionnement, il doit pouvoir jouer le rôle de fédérateur pour aboutir à l'ouverture d'une permanence tenue en commun par plusieurs associations. Notre présence active à côté des militants des autres associations permettra de leur faire connaître nos analyses et la globalité de notre action (...).

III.2.7. L'expérience montre que les désaccords entre partis de gauche et entre syndicats rendent très difficile l'organisation de manifestations unitaires dont partis et/ou syndicats sont appelants. Face à cette situation, le MRAP doit être à l'initiative et **constituer un élément moteur pour qu'un appel unitaire soit lancé par les associations concernées**. Le mouvement associatif est susceptible de mobiliser des milieux très diversifiés en raison de son pluralisme et du caractère bien délimité de ses objectifs. L'attitude des militants du MRAP sera déterminante pour que le texte de l'appel commun puisse être compris et entendu par de larges secteurs de l'opinion. Le soutien des partis et syndicats est souhaitable à condition qu'il soit "pluriel" et qu'il ne puisse ressembler à une tentative de récupération. Là aussi le rôle des militants du MRAP peut être important pour le faire comprendre dans les partis et syndicats dont ils peuvent, par ailleurs, être des militants.

III.2.8. Les discussions qui ont souvent lieu à propos des collectifs n'ont pas toujours permis d'aboutir à des conclusions claires. La décision qui relève des comités locaux et/ou des fédérations doit prendre en compte les critères suivants: de quels collectifs il s'agit, objectifs poursuivis, avec qui, dans quelles conditions, pour quelle durée, pour quelle action, etc? Lorsque ces précautions sont prises et que l'action commune est menée dans la clarté, la participation active des militants du MRAP à des actions communes, où ils essaient de se montrer les meilleurs sans chercher à tirer la couverture à soi, fait tomber bien des préjugés, accroît le potentiel de sympathie de notre Mouvement et en fin de compte crée des conditions favorables à l'adhésion de nouveaux militants et de nouveaux sympathisants, à condition qu'elles aillent dans le sens du pluralisme du MRAP.

III.3. Un MRAP qui bouge.

III.3.1. Le MRAP célébrera ses 40 ans d'existence en même temps que le bicentenaire de la Révolution française. **Depuis sa création, sa composition a évolué en même temps que ses combats**. Fondé après la Libération par des juifs immigrés rescapés des camps nazis ou combattants de la Résistance, il compte aujourd'hui des adhérents de toutes origines (...).

III.3.2. Des dispositions pratiques s'imposent pour agir de plain-pied avec la jeunesse. Des contacts avec les enseignants et les lycéens doivent devenir une **priorité pour les comités locaux, dans tous les établissements scolaires** de leur secteur. Nous devons favoriser la naissance des Clubs Bouillon de Cultures, des comités d'établissement du MRAP dans les lycées et collèges. Il faut aussi systématiquement s'implanter dans les facultés et intéresser à notre combat les jeunes travailleurs (...).

III.3.3. Ces problèmes sont liés à celui des **adhésions**. De nouveaux moyens sont à

inventer pour les multiplier dans l'action (...).

III.3.4. Le montant de la cotisation paraît élevé à certains, mais il correspond aux nécessités budgétaires. C'est pourquoi le Bureau National sortant a décidé de lancer **une carte de sympathie** (par exemple sur ce thème: "De tout coeur avec le MRAP!") qui pourrait être un simple signe d'amitié et de participation à telle ou telle initiative du MRAP.

III.3.5. Pour affirmer notre présence, renforcer notre efficacité, notre communication extérieure exige une amélioration urgente. **Les médias ne nous sont pas nécessairement fermés**. (...) Cela n'est pas contradictoire avec le travail de terrain, qui est notre raison d'être.

III.3.6. De même, gardons-nous d'opposer, dans notre recrutement, **les notions de "notables" et de "militants"**. Les personnalités connues contribuent à nous faire connaître dans l'opinion la plus large (...).

III.3.7. La Communication, c'est aussi nos publications. A l'heure où tant de journaux et périodiques disparaissent, les problèmes financiers, mais aussi la logique, nous conduisent à rechercher une formule nouvelle pour réunir **Différences et Droit et Liberté** dans un mensuel unique intéressant en même temps les militants, les adhérents du MRAP et un public plus vaste. (...)

III.3.8. Moderniser nos moyens de communication, c'est enfin recourir aux **techniques nouvelles**, qui sont des gages d'une

rencontre plus directe avec l'opinion, particulièrement la jeunesse: video, minitel, informatisation, câble...

III.4. 7 campagnes pour le MRAP

Pour qu'après ce congrès, le MRAP engage une action répondant bien aux nécessités de la situation, nous proposons **7 campagnes qui orienteront nos efforts dans la prochaine période**. Elles ne sont évidemment pas exclusives; nous aurons à tenir compte de l'actualité, tant pour les développer que pour réagir particulièrement, si besoin est, sur d'autres questions. Mais elles constitueront un rappel permanent, une série de repères dans la poursuite de nos principaux objectifs.

Sept campagnes pour le MRAP

1. LUTTE CONTRE LES LOIS ET PRATIQUES DISCRIMINATOIRES

- Abrogation de la loi du 9 septembre 1986.
- Défense et protection des victimes d'expulsions arbitraires.
- Egalité des prestations sociales pour tous.
- Création de Permanences juridiques locales.

2. MISE EN OEUVRE D'UNE NOUVELLE CITOYENNETE

- Campagne pour le droit de vote des étrangers et le droit à la nationalité française.
- Actions solidaires dans les quartiers pour une véritable insertion et l'égalité des populations de toutes origines: emploi, logement, école, équipements sociaux, sécurité, sports et loisirs, accueil dans les administrations.
- Intervention des comités locaux

auprès des municipalités pour obtenir un plan global et continu d'insertion des communautés d'origine étrangère dans la vie de la commune.

3. DES VERITES BONNES A DIRE

- Campagne sur ces thèmes auprès des médias, notamment les radios locales, la presse régionale, les associations et leurs publications avec soutien d'affiches, tracts, autocollants.
- Coordination entre le MRAP national et les fédérations pour développer les journaux locaux et départementaux, les émissions de radio et créer du matériel audiovisuel.

4. CONTRE L'APARTHEID

- l'arrêt des importations d'Afrique du Sud de plusieurs produits déterminés: charbon, tabac, fruits,

uranium, le retrait des licences de fabrication de matériels militaires,

sauver les militants anti-apartheid condamnés à mort, réclamer la libération des enfants incarcérés et de tous les prisonniers politiques.

- En liaison avec MRAP-Solidarité, action dans les écoles françaises pour rassembler du matériel scolaire, des instruments de musique, etc. à l'intention des écoles de l'ANC et de la SWAPO dans les "pays de la ligne de front", organisation de jumelages.

5. UNE ECOLE POUR TOUS ET POUR CHACUN

- Avoir une antenne (enseignants, C.D.I., dans chaque établissement du secondaire.

- Création d'un "Club Bouillon de Cultures" ou d'un "Club-Presse" par chaque comité local dans un collège ou un lycée (public ou privé).
- Action de soutien scolaire (avec des étudiants) dans les cités à forte population d'origine immigrée.

6. ELECTION PRESIDENTIELLE

- Pas de signatures d'élu pour la candidature de Le Pen: interventions auprès des parlementaires, conseillers généraux et maires dans

chaque département.

- Questionnaire précis à chaque candidat portant sur les actions passées et envisagées, sur les moyens à mettre en oeuvre, sur les réponses à donner à la propagande anti-immigrés, sur l'insertion dans la ville, la région et la nation des communautés d'origine immigrée (et pas seulement des déclarations d'intentions).

7. COMMEMORATIONS ACTIVES

- 1988, 40e anniversaire de la

Déclaration universelle des Droits de l'Homme.

- 1989, bicentenaire de la Révolution française.

- 1989, 40e anniversaire du MRAP.

POUR QUE CES ACTIONS NE SOIENT PAS SYMBOLIQUES, ELLES NE SE CANTONNERONT EVIDEMMENT PAS AU NIVEAU NATIONAL, MAIS SERONT PRISES EN COMPTE PAR LES COMITES, LES FEDERATIONS QUI PEUVENT, SEULS, LES CONCRETISER.

Huit commissions ont travaillé durant le Congrès. Nous publions l'intégralité de leurs rapports

Commission 1

Quel MRAP pour demain?

METHODOLOGIE ET PLAN

I - QUE FERA LE MRAP DE DEMAIN

Qui fera le MRAP de demain ?
Son environnement
les objectifs centraux d'action

Pour ce faire, nous partirons du MRAP que nous connaissons, c'est-à-dire celui d'aujourd'hui.

PREALABLE

Rappel du cadre dans lequel se situe le MRAP aujourd'hui :

1) Les valeurs auxquelles le Mouvement fait référence aujourd'hui sont celles appelées communément "valeurs républicaines", partiellement acquises en France, mais universellement reconnues. Celles d'égalité, de liberté et de fraternité. Celles qui ont fait que, avec des hauts et des bas, la France a été depuis des siècles terre d'ouverture, terre d'accueil, terre de démocratie. MRAP partie prenante de ce combat.

2) Situation :

- Le racisme a changé :
 - extrême-droite porteur et catalyseur institutionnel du racisme
 - banalisation du racisme, c'est une opinion comme une autre
- L'antiracisme s'est développé, renforcement des actions, mobilisation, surtout chez les jeunes.

1) Les jeunes

Partant du principe que les jeunes adultes, les moins jeunes seront vieux demain et que les adolescents et jeunes d'aujourd'hui seront adultes demain, et ainsi de suite. La commission a tout de suite introduit la discussion sur les jeunes. En outre, les jeunes apportent une dimension autre à l'action contre le racisme.

Il y a eu diverses manières d'aborder le sujet :
- Faut-il s'intéresser aux jeunes ou laisser le contact et la mobilisation de ces classes d'âge à d'autres organisations "perçues" comme plus dynamiques et qui ont fait leurs preuves. La spécificité du MRAP étant moins adoptée à ce terrain-là.

- Plus large consensus: **Oui, il nous faut nous adresser aux jeunes: Il ne doit pas y avoir partage des rôles.**

Plusieurs problèmes :

- Comment les toucher ?
Comment les faire venir à nous ?

L'entité "jeune" n'existe pas. Il n'y a pas une jeunesse, mais "des jeunes" et nous devons considérer cette diversité. Bonnes relations avec les jeunes; notamment beaucoup de comités locaux entretiennent des bonnes relations avec les jeunes,

Bons de soutien

1 VOYAGE EN TUNISIE	072575	1 Conte de Chine et l'Inde	22731€
1 bicyclette	225659	1 Conte d'Allemagne	041591
1 tableau	047502	1 Conte d'Yvan Labejof	098685
1 tableau	078957	1 Conte du Cambodge	250621
1 jeu de 2 marionnettes	096291	1 corbeille en rotin	056115
1 aspirateur auto	07495	1 poupon et habits de rechange	087773
1 camion cube pour enfant	019943	1 clown en chiffon	148671
1 boîte maghrébine + 1 bourgeois	11442	1 poupée Gavroche	065501
1 correspondancier	225721	1 poupée	105462
1 disque Yvan Labejof	087778	1 écharpe en soie	204641
1 disque Présence de Lorca par Germaine Montero	155896	1 écharpe indienne en coton	232923
1 disque	079519	1 Apprendre à compter Made URSS	102569
Contes de Chine et de l'Inde		1 nappe pour table ronde + 8 serviettes	174540
1 disque Albert Raisnes	209750		
1 disque Musique indienne	149003		

Le tirage

1 longue écharpe indienne en coton rouge	213986
1 boîte Gigogne bleue	056116
1 Hérisson crayon de couleur	022730
1 livre "Affaire Dreyfus"	051140
1 livre "Combattants, Héros et Martyrs de la Résistance"	020914
1 livre de poésie "Soleils fusillés"	044532
1 livre "100 Poèmes contre le racisme"	019190
1 livre "Chronique du flagrant racisme"	012961
1 livre "Immigration en France"	020916
1 livre "Cent Poèmes pour la liberté"	03800
Abonnement au mensuel du MRAP	019945
	114422
	064613
	139764
	228473
	105465

Commission 2

Identité, égalité, citoyenneté dans la France et l'Europe en mutation

La discussion a été très riche et a abordé de nombreux aspects des problèmes posés, avec sur certains points une confrontation de points de vue très différents et même opposés. Nous nous sommes mis d'accord à la fin pour proposer au Congrès des décisions simples aboutissant à engager deux campagnes d'action.

Un premier débat s'est engagé autour des notions d'insertion - intégration - assimilation, débat à la fois très riche et difficile puisque les uns et les autres ne donnent pas le même sens à ces mots. Nous avons cherché un moment, pour nous comprendre, à nous mettre d'accord sur une définition de ces termes. Puis la commission, sans nier qu'un tel effort de clarification puisse être très utile (cela pourrait faire l'objet d'un bon dossier pour les militants), a considéré qu'il ne fallait pas s'engager, au Congrès, dans cette voie car, en admettant même qu'on y réussisse, nous ne pourrions

pas empêcher que les hommes politiques et les médias, et donc l'opinion, continue à utiliser les mêmes termes avec des sens différents : le mot intégration, par exemple, qui a été choisi pour signifier quelque chose de fondamentalement opposé au mot assimilation a été récupéré par la droite pour exprimer l'idée d'assimilation, ce qui explique que beaucoup d'entre nous réagissent négativement quand on l'emploie. La commission est donc tombée d'accord pour que l'on essaie de débattre du contenu concret et des objectifs positifs de notre action.

Abordant donc, dans un deuxième temps de la discussion, la question de la citoyenneté, que le droit français confond à tort avec la nationalité, certains se sont demandés si le moment n'était pas venu de poser ces questions dans le cadre de l'Europe. Un mini-débat sur l'Europe s'est esquissé et nous avons considéré qu'il serait nécessaire que

le MRAP mette cette question à l'ordre du jour de ses prochaines réflexions, car il s'agit d'un dépassement du cadre étroit des nationalismes ; on peut craindre d'y trouver aussi une nouvelle forme institutionnelle d'exclusion et de racisme à l'égard des non-européens. Notons au passage que, malgré que le terme ait été mis en avant dans le titre même de notre commission, la question de l'identité n'a pratiquement pas été abordée dans notre discussion, si ce n'est d'une façon indirecte quand certains ont demandé "dans quelle France" ils allaient s'intégrer ? une France progressiste, héritière des valeurs de la Révolution de Paris et de la Commune de Paris ? ou une France réactionnaire, nostalgique du temps de la colonisation et profondément raciste ?

Les interventions les plus nombreuses ont tourné autour de l'idée d'égalité et au terme de nos discussions, nous avons été d'accord pour proposer que l'action du MRAP, dans les deux années à venir, c'est-à-dire jusqu'au prochain Congrès, soit axée sur la bataille d'opinion à mener dans le pays en faveur de l'égalité des droits et des chances pour tous ceux qui vivent en France.

De nombreuses interventions ont insisté pour que cette bataille ne soit pas seulement une bataille idéologique sur le thème de l'égalité des droits, mais aussi une bataille concrète gardant le souci du contenu réel de cette égalité, égalité effective sur tous les plans : droit de vivre en famille, scolarité et formation, emploi, logement, santé, droits sociaux (notamment l'égalité des prestations sociales et familiales), droits syndicaux (y compris l'éligibilité aux Conseils de Prud'hommes), droit d'association (reconnu par la loi mais grignoté dans les faits), droits politiques (être électeur et éligible à tous les niveaux).

A propos du droit de vote, on a insisté sur le fait que le MRAP devait reprendre une action offensive. Mouvement d'opinion et non parti politique, le MRAP doit mener campagne sur des positions de principes fermes et claires : le droit de vote pour les immigrés parce qu'ils font partie de la société là où ils vivent, parce qu'ils en assument pleinement les charges, à égalité avec les Français d'origine plus ancienne, et parce qu'ils ont le droit, comme tous les hommes de participer aux décisions qui les concernent là où ils vivent. Plusieurs interventions ont souligné cet aspect spécifique de notre mouvement : nous avons à mener bataille sur les principes fondamentaux d'une société débarrassée de tout racisme, laissant aux partis et aux assemblées politiques le soin d'élaborer et de proposer les mesures législatives permettant de mettre en oeuvre ces principes. Le rôle du MRAP est de rappeler, avec fermeté et sans tergiversations, l'objectif à atteindre : pas de discriminations et égalité des droits et des chances. Dans cette

optique, la commission a estimé que les propositions faites au BN, en 85, à propos de la double nationalité n'avaient pas à être mises en avant, non pas parce qu'elles étaient à rejeter (elles peuvent effectivement être la solution des problèmes rencontrés par un certain nombre de personnes) mais parce qu'elles ne pouvaient pas faire l'objet d'une campagne d'opinion fondée sur des principes fondamentaux de la lutte antiraciste.

La commission a insisté en conclusion sur le double souci que devait avoir le MRAP :

- d'abord de rester ferme sur les principes, sans se laisser paralyser par le fait que l'opinion pouvait, sur certains points, être encore très éloignée (on a rappelé à ce sujet que la majorité de l'opinion n'était pas acquise à la suppression de la peine de mort au moment où celle-ci a été votée);
- ensuite d'être très attentifs à la façon dont nous adressions à l'opinion avec le souci de nous faire comprendre et de la faire évoluer (il y a une façon trop abrupte de s'adresser à l'opinion qui aboutit à l'effet inverse que celui que l'on recherche).

Dans un dernier temps de la discussion, la commission du Congrès a approuvé la proposition faite par les représentants de la commission Immigration, d'engager immédiatement une campagne pour l'abrogation de la loi de septembre 1986, en essayant de constituer pour cet objectif un front associatif aussi large que possible, comme cela a été fait pour le retrait du projet de Code de la Nationalité. En effet, le premier obstacle à l'égalité des droits, ce sont aujourd'hui les restrictions au droit au séjour et au regroupement familial qui résultent de la loi Pasqua.

Le MRAP, réuni en Congrès décide d'engager dès maintenant, et notamment en 1988, à l'occasion 40ème anniversaire de la Déclaration universelle des Droits de l'homme, et en 89, à l'occasion du bi-centenaire de la révolution française une campagne nationale pour l'abolition des discriminations et l'égalité des droits et des chances pour tous ceux qui vivent en France.

Cette campagne devrait être l'un des axes essentiels, sinon l'axe principal, de l'action du MRAP jusqu'au prochain Congrès. Elle devrait être menée d'une façon continue, au niveau local et au niveau national, avec l'organisation de débats publics et de discussions dans les quartiers et les lieux de travail, la tenue d'un colloque national et d'autres initiatives médiatiques. Nous proposons l'édition de tracts, affichettes et affiches, auto-collants, etc...

Motion de la Commission 2

Abroger la loi de 86

Un an après sa mise en application, la loi du 9 septembre 1986, dite Loi Pasqua, a fait la preuve de son caractère nocif.

Dès l'origine, nous avons dénoncé cette loi et la politique du gouvernement qui, en faisant un amalgame entre terrorisme, immigration clandestine et immigrés tout court, renforçaient dans l'opinion et chez les agents de l'administration une suspicion systématique à l'égard des immigrés. Nous avons effectivement assisté à une précarisation de l'ensemble des communautés immigrées et des jeunes d'origine étrangère.

L'application de la loi a abouti, en particulier, à "fabriquer des clandestins" :

- de nombreux immigrés ayant travaillé régulièrement pendant des années, mais qui ont eu la malchance de perdre leur emploi, se voient refuser le renouvellement de leur titre de séjour lorsqu'ils arrivent en fin de droit au chômage; ils sont donc ainsi condamnés à se retrouver en situation irrégulière et menacés d'être reconduits à la frontière;
- des jeunes arrivés enfants et ayant été scolarisés en France, dont certains n'ont plus aucune famille dans le pays d'origine de leurs parents, se voient refuser leurs papiers sous le prétexte que leurs parents n'ont pas effectué dans les délais les démarches nécessaires; ils sont ainsi dans l'impossibilité de suivre une formation, ni de travailler et condamnés à "la galère";
- on refuse toute régularisation à des familles sous le prétexte qu'elles sont entrées d'une façon

irrégulière, en dehors de la procédure du regroupement familial, alors que c'est l'administration qui leur refuse ce droit parce qu'ils ne disposent pas d'un logement et qu'on leur refuse un logement si la famille n'est pas en France !

Dans tous les cas, il s'agit d'immigrés ayant acquis par leur travail en France des droits pour eux et leur famille qui sont odieusement bafoués par une loi indigne d'une nation qui se prétend le pays des Droits de l'Homme.

L'application de la Loi Pasqua a entraîné des centaines et des centaines de situations inhumaines, dramatiques, en violation des droits humains élémentaires comme notamment le droit de vivre en famille dans le pays où l'on s'est installé pour travailler.

Les actions de solidarité et de défenses menées par le MRAP et d'autres associations ne peuvent suffire. Pour un cas résolu, dix autres nous trouvent impuissants.

Le MRAP, réuni en Congrès national, décide d'engager une campagne pour l'abrogation de la Loi Pasqua.
Le Congrès mandate la direction qui sera élue pour prendre contact, sur le plan national et sur le plan local, avec l'ensemble des forces susceptibles de s'associer à cette campagne et pour définir avec elles les modalités concrètes de la campagne.

Commission 3

Communication : image et expression du MRAP

La Commission Communication a réuni une trentaine de représentants des comités locaux. tous pleinement convaincus de l'enjeu que représentent

aujourd'hui pour le MRAP la définition et la maîtrise de la communication interne et externe du Mouvement. A l'unanimité, nous avons constaté que

le MRAP, s'il vit pleinement avec son temps n'en utilise pas tous les langages: nous en sommes restés à un écrit, pas toujours adapté, et nous ignorons presque totalement les moyens audiovisuels.

Le MRAP est certes producteur d'une masse importante de documents écrits qui sont à la fois destinés à la communication interne, à la formation des militants et à l'édition. Mais il est nécessaire d'articuler ces productions à d'autres supports de communication visuelle, sonore et télématique. L'ouverture à de nouveaux moyens et de nouvelles technologies de communication a un sens, à nos yeux, si elle permet d'affirmer et de promouvoir l'image et l'identité de notre Mouvement et aussi de valoriser la masse et la diversité des actions engagées par les différents comités locaux.

Ces actions témoignent de l'originalité et de la richesse propre au MRAP alors même que globalement l'image publique de notre Mouvement souffre d'être ou de paraître vieillotte aux yeux du grand public et plus particulièrement des jeunes. S'il est vrai que le MRAP est "un bon produit", il est vrai également qu'il a besoin de vendeurs et de bons vendeurs.

Suite à ces constats, la Commission Communication propose concrètement à l'ensemble du

Congrès la reconduction d'un poste de salarié à plein-temps, confié à un professionnel de la Communication, chargé en premier lieu d'assurer les relations avec l'ensemble des médias. Le MRAP ne peut en faire l'économie et doit en prévoir le financement ou, pour une part, l'autofinancement. Ce permanent devra être assisté par une Commission dotée de réels pouvoirs.

Cette Commission devrait avoir pour missions:

1. de s'entourer de gens compétents dans tous les domaines;
2. de recenser et d'analyser dans l'immédiat la totalité du matériel de communication existant à ce jour au plan national;
3. de proposer des moyens de formation adaptés aux besoins des comités locaux;
4. d'assurer l'information et de soumettre ses conclusions à l'ensemble des comités locaux;
5. de recueillir avis, besoins et propositions des comités locaux sur la production nationale;
6. de se faire le relais des différentes réalisations locales et régionales;
7. d'étudier toutes les possibilités de financement de ces productions et leurs implications juridiques;
8. de proposer pour les trois années à venir un plan de communication à la hauteur de nos objectifs.

Commission 4

Quelle presse pour le MRAP?

Après un tour de table de présentation pour la dizaine de participants à la Commission, le débat s'engage. Quatre axes de discussion dans l'après-midi.

1. La situation de notre presse
2. L'opinion des participants sur cette presse
3. Son contenu
4. Les problèmes financiers.

1. Après information sur le tirage de **Différences** (8.000 exemplaires), un constat est fait: un faible nombre de militants lisent le journal. Les questions financières viennent très vite en discussion:

- la dette (cf 86, le poids éventuel de **Différences** sur les finances du MRAP, le compte de résultat du journal). La dette: poids mort depuis la création du journal (1981). Pas de surcoût pour le MRAP. Les comptes propres du journal sont en équilibre

pour peu que le nombre d'abonnés soit maintenu. La diffusion est pour l'essentiel en abonnements. Très peu de comités diffusent **Différences**. Seulement 20 % des adhérents du MRAP sont abonnés. 5.000 exemplaires sont vendus chaque mois (4.000 abonnés + 1.000 ventes au numéro).

2. Sur la presse du MRAP (**Différences** et **Droit et Liberté**) les opinions restent très partagées. Les uns reprochent à **Différences** d'être loin du MRAP et des centres d'intérêt des militants. Ils ne reconnaissent pas dans **Différences** le journal du MRAP.

D'autres reprochent à **Différences** son coût, sa présentation luxueuse, la difficulté de le diffuser en vente militante (trop cher).

Le journal n'est pas assez lié aux comités locaux, l'information de la base ne passe pas. Certains ont la nostalgie de l'ancien **Droit et Liberté**, d'autres expriment une préférence pour un

journal plus local.

Au contraire, certains estiment que **Différences** est une nécessité pour le MRAP (ouverture, qu'il se vend facilement et est une dimension de la partie "amitié entre les peuples" du MRAP).

Droit et Liberté est, pour sa part, vu à la fois comme plus militant, indispensable aux comités et trop étroit.

Des interventions soulignent que le choix n'est pas entre **Droit et Liberté** et **Différences**, mais un choix de fond de se doter ou non d'un organe de presse ouvert sur l'extérieur, moyen essentiel d'expression du MRAP.

Certains participants soulignent qu'ils sont arrivés au MRAP par **Différences**.

Ne pourrait-on pas conserver les deux journaux ou un journal grand public (objectif de **Différences** à sa naissance), mais suffisamment "pointu" pour constituer une aide aux militants.

3. Les critiques sont nombreuses et tout le monde s'accorde à dire que le contenu du journal doit évoluer, pour plusieurs raisons:

- le climat en France a changé avec des mouvements antiracistes plus nombreux, plus divers;
- toute la presse parle aujourd'hui du racisme;
- montée de l'extrême-droite et du racisme.

Presse plus militante? Le débat porte sur le mot, évocateur de langue de bois et d'étroitesse pour certains. Le journal devrait être plus combatif, montrer ce qui bouge, faire avancer les idées, tout en gardant son côté éducatif et pédagogique. Certains ont souhaité un journal plus polémique. D'autres ont insisté sur l'importance du côté "découverte des Autres" (dossiers sur l'étranger), la lutte contre le racisme commençant par montrer la diversité du monde.

Commission 5

Le MRAP sur le terrain

I - DIVERSITE DES SITUATIONS ET DES COMITES LOCAUX

Selon leur implantation géographique, la composition sociale du milieu avec lequel ils agissent, le passé du comité, etc. les comités locaux ancrent leur activité dans des situations très diverses. Il est donc difficile d'énumérer des recettes ou d'imposer des exemples. Toutefois, il est important de ne pas agir de façon ponctuelle, mais de montrer le contexte dans lequel s'inscrit la démarche du MRAP (Racisme-fascisme, idéologie sécuritaire; action contre/Résistance; action pour/prévention,

4. Un certain scepticisme dans la Commission sur les propositions 1 et 2, au plan financier. Des éclaircissements ont été demandés à la Trésorière sans tout à fait lever les doutes. Il a semblé en particulier que l'abonnement compris dans les cotisations à 220 Frs ne permettrait pas d'assurer l'équilibre du titre: 80 Frs suffisent-ils pour payer un mensuel de 36 pages?

Il a été souligné que le journal, servi à 9.000 abonnés, trouverait cependant une assise plus grande et que 1.000 abonnés en plus suffiraient à le sortir des difficultés. Un appel devrait être lancé par le congrès pour ce faire.

Reste le problème de la dette qui ne s'accroît pas, mais reste une lourde casserole. La seule issue reste le progrès du journal, l'augmentation du nombre de ses abonnés.

CONCLUSION

SUR UN TOUR DE TABLE, LA MAJORITE DES PRESENTS SE PRONONCE POUR LA SOLUTION 1, POUR CERTAINS AVEC DES RESERVES QUANT A LA VALIDITE DES PROJETS FINANCIERS. DE PLUS, LE VOTE DE LA RESOLUTION 1 IMPLIQUE UNE DYNAMIQUE AMENANT LE MRAP A 7.200 ADHERENTS, PREOCCUPES DE LEUR PRESSE. IL EST SOULIGNE QU'UN JOURNAL DE 36 PAGES DEVENANT LE JOURNAL DU MRAP, CELA IMPLIQUE UN ENGAGEMENT DU MOUVEMENT A SOUTENIR SA PRESSE.

TROIS OBJECTIFS PRIORITAIRES: REDUIRE LA DETTE, SENSIBILISER LES ADHERENTS A LA VIE DE LEUR PRESSE, CREER DES CORRESPONDANTS DU JOURNAL DANS LES FEDERATIONS.

N.B. LA COMMISSION REGRETTE LA FAIBLE PARTICIPATION DES DELEGUES A SES TRAVAUX ET SOULIGNE QUE CES PROBLEMES AURAIENT DU ETRE SOULEVES PLUS TOT POUR EVITER DE REGLER CES QUESTIONS "LE DOS AU MUR".

société sans exclusion; passage aujourd'hui de l'in-fra-droit au non-droit); on ne peut faire l'économie de cette mise en perspective.

L'action permet également de faire la clarté: il ne suffit pas -pour le MRAP et pour les autres- de se proclamer antiracistes, mais d'intervenir auprès des jeunes emprisonnés, contre les expulsions, l'apartheid, etc.

II - LE MRAP NE PEUT TOUT FAIRE

Impossible -même si c'est souhaitable-

d'agir efficacement "tous azimuts". Il faut donc faire des choix et développer:

1. Des campagnes nationales auxquelles les comités locaux doivent participer: droit de vote des résidents, Code de la Nationalité, abrogation de la Loi du 9 septembre 1986, éducation aux Droits de l'Homme à l'École, action anti-apartheid ou pour une solution au Moyen-Orient...

2. Des actions locales, articulées avec une démarche nationale, comme la mise en place de réseaux de solidarité, l'action dans les foyers, les écoles, la solidarité internationale...

3. Des actions quotidiennes, continues, en fonction de la situation locale (passé, liens tissés, urgences, etc.) dans le quartier, la cité, la commune, l'entreprise, l'école. Il convient de développer les Comités d'entreprise et d'établissements scolaires.

III - LE MRAP NE PEUT TOUT FAIRE SEUL

Le C.L. (comme on l'a vu) doit inscrire son action dans une démarche nationale; mais face aux problèmes nationaux -expulsions, Code de la Nationalité, droit de vote des résidents, une école de la réussite- le MRAP agit avec toutes les forces qui partagent ses objectifs afin de démultiplier l'action, de créer un rapport de forces favorable. Le MRAP mène une action qui ne doit pas doubler ou répéter celle des syndicats ou des partis politiques, mais qui exprime une démarche originale. Cela peut conduire, sur le plan local, à la mise en place de Collectifs ou de Coordinations avec des objectifs précis, ponctuels. Le MRAP a une identité, une façon d'aborder les problèmes; l'idéal serait de le trouver comme "moteur" de ces collectifs. Comme le MRAP ne peut être partout actif, il peut -aux côtés d'autres- participer, sans les impulser, à des collectifs avec des sportifs, des locataires, des associations, des syndicats, des partis... Tout cela est à l'appréciation du Comité qui sait bien que se fondre avec d'autres traduit parfois une incapacité d'action, mais que nous ne pouvons pas toujours être à l'initiative et sur tous les créneaux.

Droit et Liberté

89 rue Oberkampf,
75543 PARIS CEDEX 11
Téléphone : 48.06.88.00
CCP 9 239-81 PARIS

Directeur de la publication

René Mazenod
Maquette
Véronique Mortaigne

Secrétariat de rédaction
Monique Khellaf

Comité de rédaction

Bertrand Bary, Gérard
Coulon, Claude Gavaille,
Dominique Lahalle, René
Mazenod, Claire Rodier,
Anne Lacomblez

N° de Commission paritaire : 61013

Imprimerie de Montligeon
(61)

Abonnement d'un an : 80F

IV - LE COMITE LOCAL AU COEUR D'UNE DEMARCHE CONSTRUCTIVE (action pour...)

Priorité aux comités locaux, en contact avec les réalités quotidiennes:

1. Certes, dans certaines villes, des C.L. sont amenés à développer en priorité des actions de Résistance: expulsions, procès, défense des Droits...
2. Mais il faut les accompagner d'une mise en perspective, de propositions sur la société que nous voulons construire donc aider à l'acquisition de solidarités quotidiennes, agir ensemble, faire face à la détérioration du tissu social notamment dans les cités.

Le C.L. est donc conduit à :

- . tenir une permanence juridique, contacter des avocats, des juges.
 - . créer des antennes dans les écoles, aider les jeunes en difficulté scolaire
 - . insérer les foyers dans la cité
 - . veiller à l'accueil dans les services publics (commissariats, ANPE, postes, sécurité sociale, etc.) en améliorant les conditions d'accueil pour les usagers et de travail pour les agents
 - . agir dans les quartiers, les entreprises
 - . développer la solidarité matérielle et morale aux victimes -en liaison avec MRAP-Solidarité- et la solidarité internationale (Apartheid, Moyen-Orient, Kanaky...)
3. Aussi, impossible de ne pas **se faire mieux connaître** (extériorisation): journal du C.L., presse locale y compris radios et FR.3, Minitel, expositions, conférences-débats.

4. Enfin, un comité plus efficace, cela suppose:

. des relations entre les C.L. (relations horizontales) à dynamiser grâce aux Fédérations, aux Régions, mais **surtout** au responsable national des C.L. qui a pour mission de les mettre en rapport, de faire circuler l'information, de suggérer, d'animer. On ne peut donc le charger d'autres tâches. Il doit représenter un poste dans le budget et traduire ainsi la volonté du Mouvement concernant la priorité aux comités locaux.

. des relations des comités locaux avec les Commissions: antennes pour informer la Commission et s'informer, approches globales et/ou techniques des problèmes à traiter...

. une formation/information, répondant à la fois aux besoins précis des C.L. et à l'unité du Mouvement; surtout sous forme d'animation, de réflexion collective inséparable de l'action.

EN CONCLUSION

Davantage d'adhérents, c'est possible, même si tous ne militent pas de façon continue.

Attention: l'action contre le racisme n'est qu'une partie de l'action pour les Droits de l'Homme.

La réforme des statuts

Le Congrès National, réuni à Paris les 14 et 15 novembre 1987, a décidé, conformément aux décisions du Bureau National sortant, de modifier les statuts de notre Mouvement. **Quelles sont les principales modifications ?**

Il y a maintenant quatre types de statuts : statuts d'un comité local, statuts d'une fédération, statuts d'une union régionale et statuts nationaux mais ces quatre types ont été rédigés de telle façon que **chaque type se suffit à lui-même**; les remarques suivantes concernent les statuts des comités locaux mais pourraient s'appliquer semblablement aux autres types.

Ces statuts sont divisés en quatre chapitres ou titres : 1- Objectifs et principes (articles 2 à 7), 2- Les comités locaux (articles 8 à 12), 3- Les fédérations et les unions (articles 13 à 15), 4- Les organes nationaux (articles 16 à 27).

Le premier chapitre reprend les objectifs de notre Mouvement qui, bien évidemment, n'ont pas été modifiés; cependant, ces objectifs ont été précisés par la formulation des principes qui régissent le MRAP: la démocratie (article 3), le pluralisme (article 4) et l'indépendance (article 5). Ces principes sont sans doute évidents pour l'ensemble des adhérents mais le Congrès a estimé qu'il ne pouvait y avoir que des avantages à les affirmer clairement et publiquement.

Le second chapitre concerne les comités locaux et cette place indique bien que le comité local est la base même du MRAP, que toutes nos structures doivent reposer sur cette base et que les volontés du Mouvement s'expriment essentiellement dans les Assemblées générales locales (article 8).

Une des grandes modifications est la règle de la limitation de la

durée des mandats (articles 8, 13, 15 et 18), le Congrès ayant décidé de limiter à huit années de suite les mandats de président de comité local, de membre du Bureau fédéral ou du Bureau régional ou du Conseil national. Cette règle a été introduite pour éviter la sclérose et pour favoriser un renouvellement constant des responsables.

Il ne faut pas se cacher qu'il y a là le risque de devoir se priver de compétences et de mettre en difficulté certains comités ou fédérations.

Il faut noter qu'il s'agit de huit ans de suite et que des adhérents pourront reprendre des responsabilités identiques après un ou deux ans d'absence.

Par ailleurs, cette règle a été instaurée à tous les niveaux parce qu'il est bien évident qu'un renouvellement dans les organes directeurs ne sera possible que s'il y a un renouvellement à la base. Pour éviter des ruptures brutales, le Règlement intérieur prévoira le renouvellement par quart des Bureaux fédéraux ou régionaux et du Conseil national tous les deux ans.

Il est conseillé aux comités de ne plus mettre l'adresse du siège social dans les statuts (article 12) pour éviter qu'un changement d'adresse n'entraîne une modification des statuts (avec les frais que cela comporte pour une publication au J.O.). Cette disposition est parfaitement légale.

L'introduction des Unions régionales (articles 7 et 15) correspond à une réalité : la régionalisation. La création de ces unions peut permettre d'obtenir des subventions des Conseils régionaux, de favoriser la création de comités et de fédérations, d'embaucher éventuellement des permanents régionaux; **il ne s'agit pas d'une structure supplémentaire** car ces unions n'interviennent ni dans la

vie des comités ni dans les organes nationaux, **mais simplement d'une possibilité** qui est offerte aux Fédérations qui le souhaitent de se regrouper pour travailler en commun.

Le Congrès national a décidé que ses réunions auront lieu tous les deux ans (article 16). En effet, notre société évolue très vite; de nouveaux faits de société se manifestent; des problèmes nouveaux surgissent. Il importe que notre Mouvement puisse suivre cette évolution, la prévoir à temps, tenter éventuellement de l'infléchir.

Entre les Congrès, le MRAP est dirigé par le Conseil national (article 18) qui remplace l'ancien Bureau national, devenu une lourde institution qui avait des difficultés à se réunir au complet. **C'est pourquoi ce Conseil national, qui reste l'émanation des Fédérations et des Commissions nationales, se réunira moins souvent mais plus efficacement.** Le futur Règlement intérieur stipulera que la présence de la moitié (au moins) des membres est nécessaire pour la validité des décisions. Par ailleurs, les compétences de ce Conseil national ont été élargies et le Congrès espère que ces modifications permettront au Conseil national de remplir pleinement et efficacement son rôle d'organe directeur.

Pour améliorer le fonctionnement de l'exécutif, un nouvel organe est créé : le Bureau national comprenant la Présidence nationale, le Secrétariat national et des adhérents représentant les Fédérations et les Commissions nationales. Tous ces organes sont élus par le Conseil national en son sein. Ce nouvel organe exécutif se réunissant tous les mois est une instance collégiale qui devrait permettre une meilleure application des décisions des Congrès et des Conseils nationaux...

Les nouveaux statuts

Cette commission comprenant treize personnes a fonctionné de 14h.30 à 18 heures. La Commission estime que la modification des statuts s'impose et elle approuve l'exposé des motifs qui précède le projet; elle a apprécié la nouvelle rédaction, plus simple et plus claire, mais elle pense qu'il sera nécessaire, sur le plan juridique, de séparer les différents statuts et de bien différencier les statuts des comités, des fédérations, etc.; enfin, la commission a examiné conjointement le projet de statuts et le projet de Règlement Intérieur car, bien que ce dernier ne soit pas adopté par le Congrès, les problèmes sont liés et le Règlement Intérieur est aussi important que les statuts.

1. Objectifs et principes (cf. Titre I, articles 1 à 8)

La Commission estime que ces articles sont satisfaisants et propose au Congrès de les adopter tels quels. Comme dans le passé, les adhérents isolés (c'est-à-dire les adhérents qui se trouvent dans un lieu où il n'y a pas de comité local) ne peuvent être rattachés qu'à un autre comité local ou à une fédération départementale.

2. Les Comités Locaux (cf. Titre II, articles 9 à 15)

... Ces statuts, par souci de clarté et de simplicité, ont été limités à l'essentiel et seront complétés par un Règlement intérieur qui sera proposé au Conseil national se réunissant le 9 janvier. Il convient que tous les comités locaux adoptent ces nouveaux statuts au cours d'une Assemblée générale et les déposent à la Préfecture ou à la sous-préfecture de leur siège social. Cette adoption pourra faire l'objet d'un article ou d'une conférence de presse permettant de mieux faire connaître la vitalité du comité.

Il est bien évident que tous nos problèmes ne seront pas résolus par cette modification des structures mais le Congrès est persuadé que ces nouveaux statuts sont un bon instrument pour le renforcement du MRAP et de son action.

Pierre-Marie DANQUIGNY

2.1. En conformité avec les vœux de l'A.G. de Limoges, la Commission demande au futur Conseil National de donner aux comités d'entreprise le statut de comité local et de modifier en conséquence l'article 3 du Règlement Intérieur.

2.2. La Commission (par 9 voix sur 13) propose au Congrès de limiter à dix ans la durée du mandat de Président de comité local.

2.3. La Commission retient la proposition de la Fédération de Haute-Vienne concernant les modalités de dissolution d'un comité local (article 15) en demandant cependant que le Bureau National soit consulté avant toute décision de dissolution.

3. Les Fédérations (cf. Titre III, articles 16 à 23)

La Commission (par 8 voix contre 13) propose au Congrès de limiter à 10 ans la durée du mandat de membre du Bureau fédéral.

4. Les Unions (cf. Titre IV, articles 24 à 30)

La Commission est favorable à l'idée de favoriser la création d'Unions régionales à deux conditions:

- la création d'Unions Régionales ne doit, en aucun cas, être une obligation et les Unions ne seront créées que par les Fédérations qui le souhaitent, là où c'est possible.

- Ces Unions régionales ne doivent intervenir ni dans les instances locales, ni dans les instances fédérales, ni dans les instances nationales.

5. Les organes nationaux (cf. Titre V, articles 31 à 43)

5.1. La Commission approuve à l'unanimité l'idée de réunir un Congrès tous les deux ans; il faut cependant prévoir que dans l'intervalle de deux Congrès, les rapports moraux et financiers seront adoptés par le Conseil National.

5.2. En ce qui concerne le Conseil National, la Commission demande que l'on précise dans les statuts la périodicité des réunions du Conseil National; la Commission étant favorable (par 12 voix sur 13) à une périodicité de quatre fois par an. La Commission demande aussi que l'article 22 du Règlement

Intérieur qui indique les pouvoirs et les attributions du Conseil National soit mis dans les statuts. La Commission est d'avis (par 10 voix sur 13) de limiter à 10 ans la durée de mandat de membre du Conseil National. Enfin, la Commission estime nécessaire d'ajouter dans les statuts l'obligation d'un quorum de 50 % pour l'adoption du Règlement Intérieur.

5.3. En ce qui concerne le Bureau National, la Commission propose à l'unanimité que ses membres soient élus au sein du Conseil National. Elle estime aussi à l'unanimité que le nombre de membres du B.N. doit être inscrit dans les statuts. (Ce nombre étant indiqué sous la forme d'une fourchette, soit de 15 à 25 membres, soit de 20 à 30 membres). Enfin, la Commission demande que le futur Conseil National prévienne, dans le Règlement Intérieur, l'instauration d'un quorum de 50 % pour la validité des décisions du B.N.

5.4. La Commission est divisée quant au mode d'élection de la Présidence nationale et du Secrétariat national, 5 membres estimant que ces organes doivent être élus par le B.N. et 8 membres par le C.N.

5.5. En ce qui concerne le Comité d'Honneur, une minorité (4 voix sur 13) est partisan de le supprimer. La majorité est favorable au maintien à condition qu'il y ait un suivi de ce Comité d'Honneur et qu'à l'occasion de chaque Congrès, on interroge tous ses membres pour leur demander s'ils sont toujours disposés à aider efficacement le MRAP.

5.6. La Commission propose à l'unanimité que les statuts puissent être modifiés par une majorité absolue des délégués présents ou représentés (article 43).

CONCLUSION

Il est bien certain que tous nos problèmes ne seront pas résolus par une modification des structures, mais la Commission est persuadée que c'est aussi une question de structures et que de bons statuts sont d'abord une garantie de fonctionnement démocratique, mais sont aussi une condition sine qua non pour atteindre l'objectif que nous poursuivons tous: le renforcement du MRAP et de la lutte contre le racisme.

Pour la Commission: le rapporteur

Pierre-Marie DANQUIGNY

Remarque 1: en annexe les nouvelles propositions de rédaction

Remarque 2: la Commission propose au Congrès la démarche de travail suivante:

1. Discussion et vote **point par point** des questions litigieuses: limitation de la durée des

mandats, élection de la Présidence et du Secrétariat par le B.N. ou par le C.N., Comité d'Honneur.

2. Discussion et **vote global** des autres propositions de la Commission.

3. **Vote global** des nouveaux statuts modifiés.

NOUVEAUX ARTICLES (proposition de rédaction)

Nouvel article 31

31.3. Dans l'intervalle de deux Congrès, et dans le délai maximum d'un an après la tenue du précédent Congrès, les rapports moraux et financiers annuels sont adoptés par le Conseil National.

Nouvel article 33

33.1. Entre les Congrès nationaux, le Conseil National élu pour deux ans par le Congrès national à la majorité absolue selon les modalités prévues par le Règlement Intérieur, assure la direction du Mouvement; il statue sur les affaires survenues dans l'intervalle des Congrès nationaux et en rend compte au Congrès National suivant.

33.2. Le Conseil National s'assure de la bonne exécution des décisions des Congrès nationaux, examine les recommandations des Conférences nationales, élit le Bureau National et, en cas de besoin, la Commission des Conflits, nomme les membres du Comité d'Honneur, se fait rendre compte des actions et décisions du B.N. et du C.N., adopte les budgets nationaux et dans l'intervalle des congrès les rapports moraux et financiers, ordonnance les dépenses nationales.

33.3. Lors de sa première réunion après un Congrès national, le C.N. adopte le Règlement Intérieur; pour que cette adoption soit valide, il faut que la moitié au moins des membres du C.N. soit présente.

33.4. La même personne ne peut être membre du Conseil National pendant plus de dix ans de suite.

33.5. Le Conseil National se réunit au moins quatre fois par an sur convocation du Secrétariat National; des réunions supplémentaires peuvent avoir lieu à la demande du tiers au moins de ses membres ou si le B.N. le juge utile.

Nouvel article 34

34.1. Le Bureau National est élu pour deux ans par le Conseil National et en son sein; il comprend de 20 à 30 membres et il se réunit au moins une fois par mois sur convocation du Secrétariat National; des réunions supplémentaires peuvent avoir

lieu à la demande du tiers au moins de ses membres ou si le Secrétariat National le juge utile.

Nouvel article 38

Le Conseil National choisit parmi les personnalités qui se distinguent dans la lutte contre le racisme les membres d'un Comité d'Honneur qui doit

apporter une aide active au Mouvement. Le Conseil National peut à tout moment modifier la composition du Comité d'Honneur. Un membre du Bureau National doit être chargé de garder un contact direct avec les membres du Comité d'Honneur et en particulier de les interroger à l'occasion des Congrès nationaux pour leur demander s'ils sont toujours disposés à aider effectivement le MRAP.

Commission 7

Solidarités internationales

1. APARTHEID

Le MRAP a une longue expérience de lutte contre l'apartheid. Il souscrit aux décisions prises sur ce sujet par l'Assemblée Générale des Nations-Unies.

La lutte contre l'apartheid est un levier puissant pour développer la conscience antiraciste des peuples.

La Commission recommande que le MRAP développe la lutte pour la libération des prisonniers politiques et contre l'emprisonnement des enfants en Afrique du Sud et Namibie.

La Commission invite le MRAP à travailler avec l'ANC, les associations sud-africaines recommandant ou se reconnaissant dans la "Charte de la Liberté".

En Namibie, l'interlocuteur du MRAP est la SWAPO, conformément aux résolutions de l'ONU.

2. INDIENS D'AMERIQUES, NOIRS ET MINORITES

Ces minorités sont victimes de graves discriminations, voire de génocide.

Bien que le MRAP dispose d'éléments d'informations importants, ces problèmes sont insuffisamment pris en charge.

Il faut que soient:

1. développées des relations permanentes avec les organisations représentatives des minorités ainsi qu'avec les organisations antiracistes et antifascistes aux USA;

2. encouragées les actions propres du MRAP.

La Commission recommande que quatre séminaires de formation des militants soient organisés en 1988 sur les problèmes des Indiens d'Amérique, des Noirs et des minorités. Un effort devrait être fait pour aider à faire connaître la richesse des cultures

et civilisations des Indiens d'Amérique...et de France.

3. NOUVELLE-CALEDONIE

Le peuple kanak conduit une lutte légitime pour la reconnaissance de ses droits fondamentaux.

Les Kanaks sont dépossédés de leur terre, victimes de crimes racistes, victimes de corrections démographiques qualifiées par la Commission de "génocide par substitution".

Le MRAP doit contribuer à populariser la lutte du peuple kanak. Il faut développer la solidarité matérielle et faire connaître la réalité de la situation économique, politique et culturelle en Nouvelle-Calédonie.

Le MRAP doit exiger la réouverture du procès des assassins des 10 militants Kanaks de Hienghène.

La situation dans les autres Territoires et Départements d'Outre-Mer a été évoquée. Le MRAP devrait s'efforcer de cerner la dimension raciste dans les décisions politiques de la France concernant les restes de son empire colonial (Polynésie, Antilles, Guyane, etc.).

4. JUIFS D'URSS

La Commission juge inacceptable que des hommes et femmes se voient interdire d'immigrer en raison de leurs convictions religieuses.

De même, la publication de littérature antisémite doit être vivement condamnée.

Il reste cependant que cette position doit être défendue avec une égale vigueur en URSS et aux USA où les agressions racistes et profanations perpétrées contre la communauté juive sont multiples et le plus souvent passées sous silence.

La Commission s'est félicitée de l'évolution positive de la situation des Juifs d'URSS.

5. PALESTINE

La Commission a analysé la situation faite aux Arabes israéliens et palestiniens en Israël et dans les territoires occupés.

- En Israël: ils sont traités en citoyens de seconde zone, comme le sont aussi les juifs originaires des pays arabes et islamiques.

- Dans les territoires occupés, ils sont victimes des guerres de conquête conduites par Israël. Exilés et réfugiés: ils sont confinés dans des camps et soumis à des pressions militaires et économiques épouvantables.

La Commission a dénoncé:

1. la situation des prisonniers politiques
 - détention administrative
 - tortures
2. les confiscations de terres et les plasticages des maisons.
3. la collaboration d'Israël -et de la France- au développement de l'industrie nucléaire en Afrique du Sud.
4. les actions d'Israël pour nier l'identité culturelle et nationale du peuple palestinien.

La Commission recommande:

1. L'organisation par le MRAP d'une table ronde "sur la situation des Arabes dans les territoires occupés".
2. Le soutien aux prisonniers politiques, le cas Fayçal El Housseny a été évoqué.
3. Le soutien aux actions de sensibilisation sur le problème palestinien, par exemple "la journée de la terre" (le 30 mars).

La Commission s'est félicitée de l'initiative prise par le comité local de Guyancourt pour accueillir des enfants palestiniens au cours des vacances scolaires.

Cette action devrait être encouragée.

6. DIVERS

La Commission souhaite:

1. que le MRAP contribue à faire la lumière sur le passé colonial de la France et son prolongement économique et politique;
2. que soient encouragées les actions animées par MRAP-Solidarité.

LA COMMISSION N'A PAS EMIS DE RESERVE SUR LE CONTENU DU RAPPORT REDIGE PAR LE BUREAU NATIONAL POUR CE QUI CONCERNE L'ENSEMBLE DES CHAPITRES AYANT TRAIT AUX RELATIONS INTERNATIONALES.

Commission 8

L'action du MRAP : comment la financer?

Présents : 11, dont 8 trésoriers

La faible participation à cette commission et sa composition (les trésoriers) révèle que la trésorerie est une charge peu partagée et qu'elle est abordée de façon plus technique que politique.

AU NIVEAU DU COMITE LOCAL :

Les finances doivent beaucoup aux militants (trucs, envoi des convocations...)

Il n'y a pas de "solution-type" pour régler le problème.

Par ailleurs, il ne convient pas d'opposer le niveau national et le niveau local; notamment le comité local est animé uniquement par des bénévoles tandis que le siège national travaille avec des salariés.

Proposition : éditer * une notice sur la façon de formuler des demandes de subvention au FAS et aux municipalités notamment.

* une notice également sur les "fêtes" (organisation, réglementation).

AU PLAN NATIONAL :

La plupart des membres de la commission ont manifesté leur inquiétude devant la dette de 800.000F - dette qui n'est pas récente - de Différences. C'est une surprise de découvrir des problèmes aussi importants; il convient de les résoudre de toute urgence.

Les difficultés financières pourraient peut-être aussi être allégées par une meilleure organisation du siège. La commission a cependant noté l'importance des investissements en bureautique qui ont été engagés.

La commission n'a pas trouvé les sources de financement qui pourraient suppléer les suppressions de subventions ministérielles.

Il a été précisé que l'avenir du MRAP dépend, non de petits trucs mais avant tout de son renforcement et de son développement.

Nos amis

Amicale des Algériens en Europe (AAE)
Accueil Cambodgien
A.D.F.I.
A.D.T.T.
A.E.F.T.I.
AMITAG
AMNESTY INTERNATIONAL
A.P.T.S.
A.S.A.F.
A.T.C. COMORES
A.T.T.
African National Congress (ANC)
Association de Défense des Droits de l'Homme et des Libertés démocratiques dans le monde arabe
Association Développement et Formation des immigrés
Association Droits et Libertés des Maghrébins et au Maghreb
Association des Jeunes Maghrébins de France
Association des Juristes Africains
Association Multi-assistance des Togolais
Association Nelson Mandela
Case sociale et culturelle des Antillais
Centre de Recherches sur la diaspora arménienne
C.E.R.F.A.
CIFORDOM
C.L.A.P.
Club des Quatre Vents
C.N.T.D.
Comité Culturel des Maghrébins de Douai
Comité de Défense de la Cause Arménienne
Comité de Défense des Libertés démocratiques au Mali
Comité Français pour la Conservation du Patrimoine Culturel Palestinien
Comité du Kurdistan
Confédération Syndicale des Familles (CSF)
C.F.D.T. (Police nationale)
C.G.T. (Union régionale Ile-de-France)
C.G.T. Jeunesse
F.E.N.
F.E.T.A.F.
Fédération autonome des syndicats de police (FASP)

réfédération des Conseils de Parents d'élèves (FCPE)
Fédération Française des Maisons des Jeunes et de la Culture (FFMJC)
F.L.N.K.S.
France-Plus
G.O.D.F.
Grand Orient de France
Groupement des Avocats d'Afrique Noire en France
J.O.C./J.O.C.F.
Justice et Paix
La Vie Nouvelle
Les Amis de la Nature
LICRA
Mission Etudiante Catholique
Mission de France
Mouvement Français Planning Familial
Mouvement de la Jeunesse Communiste (MJC)
Mouvement des Jeunes Socialistes
O.N.U. (Mme Michèle STEHER-SENSOU)
P.K.L.S.
Parti Communiste Français (PCF)
Parti pour une Alternative Communiste (PAC)
Parti Socialiste (PS)
Pastorale des Migrants
Pax Christi
Regroupement des Travailleurs Sénégalais en France
Scouts de France (SDF)
Sid'Aventure
Société Religieuse des Amis (Quakers)
Solidarité Musulmane
S.N.U.I.P.-F.A.S.P.
Syndicat National des Commissaires (SNC)
Syndicat National de l'Education physique (SNEP)
Syndicat National de l'Enseignement secondaire (SNES)
Syndicat National de l'Enseignement supérieur (SNES-Sup)
Syndicat National des Personnels de l'Education surveillée (SNPES)
Syndicat National Indépendant et Professionnel des C.R.S.
Syndicat National des Inspecteurs de l'Enseignement Technique
Syndicat National des Instituteurs et Professeurs de Collège
S.W.A.P.O.

U.D. C.G.T.
U.G.I.C.Y.-C.G.Y.
U.G.T.R.F.
U.N.E.F.-I.D.
U.T.A.F.
U.T.E.C.
U.T.S.F./Action Revendicative
Union Culturelle Française des Arméniens (UCFAF)
Union des Foyers de Jeunes Travailleurs (UFJT)
Union Générale des Travailleurs réunionnais en France
Union des Travailleurs Immigrés Tunisiens (UTIT)
Unions des Travailleurs Sénégalais

Carnet

Nous avons appris avec grande joie la naissance de deux enfants. L'un prénommé Michaël-Yéhudi, est né le 20 novembre 1987 au foyer de Cécile et Norbert Haddad, responsables très actifs du comité local d'Alençon; l'autre, à Ajaccio le 4 décembre 1987. Il a pour prénom Nicolas et pour parents Marianne et Marc Bauhain, ce dernier animateur du comité local.

Nos félicitations aux parents et longue vie à Michaël-Yéhudi et Nicolas.

Le samedi 5 septembre, le comité local de Nantes participait au grand complet aux réjouissances du mariage entre deux militants du MRAP : Martine GAUTIER et François LEVENT.

On ne sait pas si le MRAP a joué dans ce cas le rôle "d'agence matrimoniale", mais l'on peut affirmer que Martine et François n'ont jamais plaint leur peine pendant ces dernières années pour lutter contre le racisme soit à Nantes, soit à Rennes.

A tous les deux, notre très chaleureuse amitié et nos vœux de grand bonheur.